

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DE L'AAFEA CONAKRY, RÉPUBLIQUE DE GUINÉE



« La société civile mobilisée pour le suivi et la mise en œuvre de l'ODD 6 »

19 au 23 juin 2023

Table des matières

Cérémonie d'ouverture de l'atelier en présence des autorités	3
Session 1 : Rappels et échanges sur la stratégie partenariale AAFEA 2023-2027	6
La stratégie partenariale de l'AAFEA 2023-2027	6
Les activités de l'Alliance pour l'année 2023	6
Nouveaux outils de communication	7
Session 2 : Partage d'expériences de plaidoyer sur le suivi des ODD pour l'eau et l'assainissement (partie 1/2).....	8
Partage d'expériences de la CCOAD (Niger)	8
Partage d'expériences de la POSCEAS (Sénégal)	9
Partage d'expériences du CCEABT (Togo).....	11
Partage d'expériences d'ADC (Tchad)	12
Session 3 : Point sur ANEW	13
Session 4 : Focus sur la mise en place de la CNAPE en Guinée.....	14
Session 2 (suite) : Partage d'expériences de plaidoyer sur le suivi des ODD pour l'eau et l'assainissement (partie 2/2).....	16
Partage d'expériences de l'AME (Cameroun).....	16
Partage d'expériences de la CN-CIEPA WASH Mali :	17
Partage d'expériences du CANEA (Bénin).....	19
Partage d'expériences du SPONG (Burkina Faso)	20
Session 5 : Actions prioritaires des collectifs en 2023/2024	21
Session 6 : Processus de plaidoyer internationaux.....	24
Partenariat Sanitation and Water for All (SWA) : atteindre le sommet et briser les silos.....	24
Bilan de la Conférence des Nations Unies sur l'eau (mars 2023) :	27
Forum politique de haut niveau sur le développement durable : 10 au 19 juillet 2023	30
Autres événements.....	30
Session 7 : Formation sur le processus et les outils de suivi de la mise en œuvre de l'ODD 6.....	30
Session 7 : Identification d'une activité multipays commune de l'AAFEA.....	43
Session 8 : Échange sur la charte de fonctionnement de l'Alliance	47
Bilan général de l'atelier et préparation de la clôture.....	60
Cérémonie de clôture, avec les autorités et en présence de la presse.....	64
Annexe 1 : Liste des participants à l'atelier et coordonnées.....	67
Annexe 2 : Programme de l'atelier.....	69
Annexe 3 : Frise des activités des membres de l'AAFEA en 2023-2024 (restitution)	72
Annexe 4 : Retombées médiatiques de l'atelier	72

Cérémonie d'ouverture de l'atelier en présence des autorités

Ouverture informelle de l'atelier

Avant l'ouverture officielle, Sandra METAYER introduit le 10^e atelier annuel, soutenu par la Coalition Eau, en présentant les grands objectifs de la semaine et en rappelant les avancées principales de l'atelier 9 à Saly.

L'atelier 9, qui s'est tenu à Saly en marge du FME de Dakar a été l'occasion de mesurer le chemin parcouru par la dynamique de l'Alliance et de constater qu'une véritable dynamique sous-régionale avait émergé depuis la création du collectif informel. Si au début, la dynamique s'est plutôt caractérisée par des ateliers d'échange ponctuels, le collectif a petit à petit conduit des activités communes, à participer à des événements internationaux, et à élaborer des positionnements clés.

L'année 2019 constitue un tournant puisque les réseaux décident de doter le collectif d'un nom, celui d'Alliance d'Afrique francophone pour l'Eau et l'assainissement, partant du constat que les réseaux partagent des objectifs communs pour faire du droit à l'eau et à l'assainissement une réalité et pour atteindre les ODD et la conviction que le rôle de la société civile est indispensable pour atteindre ces objectifs.

En 2022, l'Alliance a travaillé à l'élaboration d'une stratégie partenariale qui joue un rôle clé pour doter l'Alliance d'un cadre d'action commun. Les ateliers d'échange annuels apparaissent comme des moments clés, au cœur de cette stratégie.

Cette stratégie réaffirme l'importance des ateliers d'échange comme moment fort pour la dynamique de l'Alliance. Dans le cadre de la stratégie, les collectifs ont également décidé de choisir un sujet de renforcement par année, à travers le renforcement mutuel entre réseaux. Cette année, c'est la thématique du suivi et de la mise en œuvre de l'ODD 6 qui a été retenue, puisque l'année 2023 correspond à l'année de mi-parcours pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et qu'elle constitue une année clé pour les processus internationaux dans l'eau et l'assainissement, avec la Conférence de l'ONU en mars 2023, le Forum politique de Haut niveau sur le développement durable en juillet 2023 et le Sommet des ODD en septembre 2023, à New York avec les Chefs d'Etat au cours duquel une déclaration sur les ODD est attendue, dont l'ODD 6.

Objectifs de l'Atelier 10 de l'AAFEA :

- 1. Favoriser le partage d'expériences de plaidoyer des réseaux** pour faciliter la dynamique de renforcement mutuel ;
- 2. Echanger sur les processus internationaux** : la conférences des NU, les processus liés au partenariat SWA ;
- 3. Se renforcer sur la question des mécanismes de suivi de l'ODD 6 ;**
- 4. Identifier les activités individuelles des réseaux et collectives au niveau de l'AAFEA pouvant être mises en place sur la question de l'ODD 6 et de plaidoyer en la matière ;**
- 5. Travailler sur le fonctionnement de l'Alliance** : clarifier les principes de fonctionnement de l'Alliance et jeter les bases d'une Charte de fonctionnement

Un tour de table des participant.e.s à l'atelier a été réalisé.

➔ **Voir la liste des participant.e.s en annexe 1.**

Le programme de la semaine a été présenté par Alassane Koringho Sagna.

➔ **Voir le programme de l'atelier en annexe 2.**

Cérémonie d'ouverture

Ibrahima Sory Sylla, Président de Carbone Guinée et chef de file de la Coalition Nationale Action Plaidoyer pour l'Eau (CNAPE) :

Ibrahima Sory Sylla rappelle que l'EAH sont des questions essentielles. L'eau potable et l'accès à des installations adéquates constituent un droit fondamental dont sont privées de nombreuses communautés dans le monde. Cet atelier est l'occasion de réunir les expertises, de partager les connaissances et les expériences de praticiens, de militants et de décideurs, d'engager des discussions fructueuses.

« Nous sommes tous ici pour apprendre les uns des autres et chaque contribution compte. »

Ensemble, il s'agit de trouver des solutions innovantes pour faire progresser la cause de l'EAH, explorer les défis auxquels nous sommes confrontés, apprendre les meilleures pratiques pour des installations et des pratiques adéquates.

Au cours de la semaine, de nombreux sujets seront abordés comme la gestion durable des ressources en eau, les politiques publiques, les mécanismes de redevabilité mutuelle, l'ODD 6 et le suivi des autres ODD.

Pour finir, Ibrahima Sory Sylla exprime son souhait que cet atelier aboutisse à des liens durables et à un engagement commun vers un avenir où chaque individu aura accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dont il a besoin.

Sandra METAYER, coordinatrice de la Coalition Eau démarre son mot d'introduction en présence de la Ministre en remerciant l'Etat guinéen, représenté par la ministre de l'Environnement et du Développement durable, la CNAPE et Carbone Guinée, le Gret et ses représentants, les participant.e.s pour leur présence. L'atelier est co-organisé par la Coalition Eau, le collectif des ONG françaises du secteur de l'EAH et la CNAPE, avec l'appui du Gret, chef de file de la Coalition Eau.

L'atelier de Conakry réunit des collectifs de 9 pays, des OSC guinéennes, et SWA, le réseau continental des OSC de l'EAH, représentée par sa coordinatrice Sareen Malik.

Elle rappelle ensuite que l'Alliance est un réseau informel qui rassemble les collectifs de 10 pays qui ont en commun les mêmes objectifs de structuration du milieu associatif et de dialogue pour faire des droits humains à l'EAH une réalité universelle. Partageant l'idée que la mobilisation conjointe des organisations est indispensable pour porter la voix commune et défendre les droits humains à l'EAH et la vision défendue par l'AAFEA, la Coalition Eau appuie la dynamique depuis plusieurs années.

L'année dernière, l'atelier de Saly a permis une présence massive et des échanges fructueux entre les réseaux et les partenaires. A cette occasion, les membres de l'Alliance ont pu effectuer un bilan du Forum mondial de l'Eau de Dakar, ainsi qu'un bilan du chemin parcouru entre les réseaux et avec la Coalition Eau. En outre, l'atelier a lancé les travaux de l'élaboration d'une stratégie partenariale de l'AAFEA, adoptée en décembre 2022 et qui porte sur la période 2023-2027. Cette stratégie clarifie la vision, les missions et les principales orientations de l'AAFEA.

L'atelier 10 de Conakry est soutenu par des financements de l'AFD, de l'OFB et du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. Comme décidé au cours de l'élaboration de la stratégie partenariale de l'AAFEA, chaque

atelier annuel est structuré autour d'un thème, le thème étant pour cette année celui de la société civile mobilisée pour le suivi et la mise en œuvre de l'ODD 6. L'atelier 10 permettra également d'aborder les grands processus internationaux de 2023, passés et à venir, les réunions du partenariat SWA, d'échanger sur les activités au niveau national et d'identifier des actions collectives sur le suivi des ODD.

Madame la Ministre de l'Environnement et du développement durable, Hadja Safiatou Diallo :

La Ministre ouvre son allocution en exprimant sa gratitude de voir réunis des experts, des praticiens, des représentants de la société civile et des partenaires du développement pour trouver des solutions aux problématiques cruciales d'EAH. En Guinée, de nombreux défis subsistent dans ce domaine malgré les efforts consentis par le Gouvernement de la République de Guinée.

Pour elle, cet atelier est l'occasion de renforcer les connaissances et l'engagement des acteurs, d'apprendre les uns des autres, de discuter des meilleures pratiques et de formuler des recommandations pour améliorer la réalité en Guinée, qui ne pourra être effective sans une action concertée entre le gouvernement, la société civile, les partenaires de développement et le secteur privé.

La Ministre réitère son engagement à soutenir les efforts déployés pour l'accès à l'eau potable, des installations sanitaires dignes et des pratiques d'hygiène adéquates.

La Ministre encourage les participant.e.s à partager leurs expériences et leurs connaissances. Elle rappelle que « Nous devons tous jouer notre rôle » et que l'engagement et le soutien mutuel sont essentiels pour faire progresser cette cause vitale. Enfin, elle encourage à l'esprit de collaboration, d'innovation et de détermination à faire de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement une réalité pour tous les Guinéens.



Quelques photos de la cérémonie d'ouverture présidée par la ministre guinéenne de l'environnement et du développement durable, Mme Hadja Safiatou Diallo.

Session 1 : Rappels et échanges sur la stratégie partenariale AAFEA 2023-2027

La stratégie partenariale de l'AAFEA 2023-2027

Nora Youcefi rappelle que le processus d'élaboration de la stratégie partenariale de l'AAFEA 2023-2027 a démarré lors de l'atelier 9 à Saly. Cet atelier a permis de réaffirmer le besoin de se doter d'une stratégie pour définir les visions, les missions et les orientations stratégiques de l'Alliance pour les cinq prochaines années.

Le processus d'élaboration de la stratégie s'est ensuite incarné dans la conduite d'entretiens individuels avec chacun des réseaux, puis l'organisation de deux ateliers collectifs permettant d'élaborer collectivement la stratégie.

Architecture de la stratégie partenariale 2023-2027 de l'AAFEA :

1. Nos organisations
2. Notre historique
3. Notre vision
4. Les valeurs qui nous unissent : l'engagement, la responsabilité, la compétence, la solidarité
5. Nos missions :
 - (a) Mettre en réseau les organisations de la société civile
 - (b) Échanger sur les pratiques et renforcer les capacités des OSC du secteur
 - (c) Mener des plaidoyers communs
6. Nos orientations stratégiques :
 - (a) Renforcer les capacités de l'Alliance et de ses membres
 - (b) Porter un plaidoyer à haut niveau avec une voix des OSC de la sous-région forte et crédible
 - (c) (interne) Faire évoluer le fonctionnement et assurer une bonne gouvernance de l'Alliance

Les activités de l'Alliance pour l'année 2023

Sandra METAYER explique qu'il est prévu que, chaque année, la stratégie partenariale soit déclinée en un plan d'action.

Pour 2023, les activités prioritaires identifiées sont :

OS 1 (Renforcement) :

- Identifier un sujet annuel de renforcement et partage d'expériences : ce sujet a été identifié en janvier, il s'agit du suivi de la mise en œuvre de l'ODD 6 à mi-parcours
- Organiser l'atelier d'échanges annuel : 19-23 juin, en Guinée
- Organiser 2 à 4 réunions virtuelles : une réunion en janvier

OS 2 (Plaidoyer) :

- Participer aux événements internationaux et/ou régionaux
 - Conférence des Nations Unies de mars 2023
 - Partenariat SWA : Réunion des Ministres des Finances ?

- AfricaSan ou autre événement régional ?
- Renforcer le plaidoyer commun : Mener une étude ou projet plaidoyer coordonné multi-pays sur la question du suivi de la mise en œuvre des ODD à mi-parcours

OS 3 (Fonctionnement) :

- Renforcer l'animation : recrutement d'Alassane à temps partiel (40%) depuis janvier
- Elaborer des outils de communication externe (charte graphique, logo, plaquette, page internet simple ?)
- Mettre à jour les outils de communication interne (mailing list, groupe whatsapp)
- Clarifier le fonctionnement de l'Alliance à travers une Charte de Fonctionnement

Nouveaux outils de communication

Alassane Koringho a travaillé, au cours du premier semestre, au développement d'outils de communication, conformément à l'OS 3 de la stratégie partenariale :

- **Conception du logo de l'Alliance** : des propositions de logo ont été faites par un prestataire externe. Celles-ci ont été soumises aux collectifs qui ont choisi ce logo-là. Il représente des gouttes d'eau qui se déploient pour former la carte de l'Afrique. Des gouttes d'eau sont également incrustées au niveau des lettres « A ». En dessous du sigle, une baseline indique « Alliance d'Afrique francophone pour l'eau et l'assainissement ». Le logo est décliné en plusieurs formats selon les supports de communication.
- **Conception de la charte graphique de l'Alliance** : le logo a permis d'élaborer une Charte graphique pour avoir une identité visuelle cohérente sur le plan interne et externe et une reconnaissance de l'Alliance sur le plan visuel. La charte graphique permet également la cohérence graphique pour les supports à élaborer.
- **Conception d'une plaquette institutionnelle** : la plaquette est un important outil de communication institutionnelle qui permet de présenter l'Alliance, ses valeurs, ses membres et qui peut être utilisée lors de grands événements ou de rencontres institutionnelles. La plaquette permet également de conserver une cohérence dans la présentation de l'Alliance, de ses missions et de ses valeurs. La plaquette existe également en format numérique pour un envoi par mail.



Session 2 : Partage d'expériences de plaidoyer sur le suivi des ODD pour l'eau et l'assainissement (partie 1/2)

➔ Les présentations PPT sont disponibles dans le fichier Drive :

<https://drive.google.com/drive/folders/1R7lLgXgAAvZJdPI9iZNdyWn51oIHxbl?usp=sharing>

Partage d'expériences de la CCOAD (Niger)

Présentation du collectif et du contexte :

Le Niger fait face à de nombreux défis en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement. A titre d'exemple, sur 24 millions d'habitants, 16 millions sont contraints de déféquer à l'air libre. Bien que le Chef de l'Etat ait pris des engagements à ce sujet, de nombreux chantiers restent à conduire.

La CCOAD est une faîtière de 4^e génération qui regroupe les collectifs d'ONG, d'associations, les réseaux et les fédérations œuvrant dans le domaine de l'EAH au Niger. Au fil des ans, la CCOAD s'est spécialisée dans le domaine de l'EAH, à travers des acteurs majeurs tels que le Réseau des journalistes.

Activités de plaidoyer réalisées :

La CCOAD a réalisé de nombreuses activités de plaidoyer parmi lesquelles :

1. Des séances de travail avec des collectivités locales : le Niger est engagé dans un processus de décentralisation qui nécessite un transfert de compétences aux collectivités locales. Des auditions publiques ont donc été réalisées pour recenser les besoins et les défis des populations en ce qui concerne l'accès à l'eau. Les municipalités leur ont exposé leur point de vue sur les politiques et sur la façon dont les OSC pouvaient les aider à réaliser leurs objectifs. Ces séances leur ont donné l'occasion de renforcer les liens avec les collectivités.
2. L'organisation du Forum de Haut Niveau de mobilisation sociale en faveur de l'accès à l'EAH, rassemblant les ministères sectoriels, les parlementaires, des acteurs de la société civile. Le Forum a permis de mettre en avant les acquis et de développer des stratégies en matière d'accès à l'EAH. La première édition de 2022 a été marquée par la présence de la première Dame du Niger avec sa fondation, levier clé pour pousser le Chef d'Etat actuel à respecter ses engagements. La 2^e édition du Forum a été organisée en mars 2023 pour faire le point sur les recommandations de la première édition. Elle a surtout permis l'accélération de l'accès à l'eau potable à travers les actions de la Première Dame, l'implication des partenaires et la mobilisation des jeunes.

Les perspectives :

1. La mise en place de groupes de travail entre OSC et collectivités afin de pérenniser les acquis et de mettre en place une plateforme d'échange pour faciliter les interventions sur l'EAH au niveau des différentes communes.
2. Le soutien aux activités communautaires et de mobilisation citoyenne. Aujourd'hui, l'un des grands problèmes de la mise en œuvre des ODD est l'implication citoyenne, en particulier des jeunes et des femmes, notamment en faveur de l'eau potable.

3. L'organisation par le REJEA de la troisième édition du FHMS avec la participation des premières dames d'Afrique à Niamey.

Echanges :

Quelles sont leurs sources de financement ? Les principaux financements de la CCOAD et du REJEA proviennent des bailleurs (WaterAid, SwissAid) et des sociétés d'eau privées. Aujourd'hui, la CCOAD annonce souhaiter entamer un changement de paradigme en matière de financement pour créer des financements endogènes.

Quel budget alloué par l'Etat au secteur EAH ? Le secteur de l'EAH est un secteur transversal à 4 à 5 ministères qui traitent les questions de l'eau. Cette année, le budget alloué correspond à un peu plus de 80 milliards de FCFA sur 3 000 milliards de FCFA pour le budget total.

Quel est l'impact du plaidoyer sur l'accès à l'EAH ? La CCOAD a mis en place d'un mécanisme de suivi des activités de plaidoyer en organisant chaque mois une rencontre avec la première dame, les partenaires techniques et financiers et toutes les couches socio-professionnelles pour faire le point sur les avancées. La CCOAD plaide également pour que des moyens plus importants soient octroyés aux infrastructures d'assainissement, « parent pauvre du secteur de l'EAH ».

Quel niveau de prise en compte des avis des citoyens et des acteurs locaux dans la planification des politiques au niveau local ? La CCOAD est consultée et collecte les besoins des populations locales pour recueillir leurs doléances. Sur le plan pratique, il y a une forte centralisation qui ne permet pas toujours la prise en compte des arrondissements de commune par exemple, par la mairie centrale. Toutefois, des mécanismes de redevabilité, tels que les cadres de concertation des interpellations à travers des déclarations sur les comportements attentatoires à la collaboration sont mis en œuvre pour pousser à accélérer le processus de décentralisation.

Partage d'expériences de la POSCEAS (Sénégal)

La POSCEAS a ensuite présenté les actions de plaidoyer conduites au sein du projet Diss'Eau sur le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement. Le projet Diss'Eau est un projet de concertation et de dialogue visant à renforcer la participation citoyenne dans le secteur de l'EAH.

Dans le cadre de ce projet, la POSCEAS a décliné trois volets d'action pour atteindre son objectif :

1. Un volet renforcement des capacités :

Ce volet s'est d'abord appuyé sur une compréhension approfondie des besoins des acteurs en termes de renforcement des capacités sur l'approche fondée sur les droits humains et sur les droits à l'eau et à l'assainissement, avec l'appui de WaterAid, pour définir le cadre de réflexion et d'échange entre les acteurs clés du secteur de l'EA au Sénégal dans la perspective de la mise en place d'un système coordonné de renforcement des capacités. A l'issue de ce processus, un atelier de formation sur l'approche fondée sur les droits humains à l'eau et à l'assainissement (DHEA) a été organisé auprès d'acteurs institutionnels, d'OSC, de parlementaires, d'associations de défense des droits des usagers, de journalistes, etc.

2. Un volet didactique :

Ce volet s'est appuyé sur l'élaboration d'outils, notamment d'un serious game, d'un guide sur les DHEA (avec l'appui de SWA) et d'un film d'animation pour promouvoir l'approche basée sur les DHEA à travers des supports de sensibilisation. La dimension didactique a été mise en œuvre pour favoriser une plus grande compréhension et une meilleure appropriation des problématiques de DHEA par les acteurs intervenant dans le secteur et les décideurs.

Le serious game a été créé en vue de permettre aux joueurs/joueuses de mieux comprendre le vécu et les problématiques spécifiques de différentes parties prenantes en matières d'EAH.

Le guide, à destination d'un large panel de parties prenantes (parlementaires, élus locaux, acteurs sectoriels et ministères, partenaires techniques et financiers, etc.), s'articule autour de quatre axes majeurs :

1. Un cadre général pour mieux comprendre ce que sont les droits humains (clarification conceptuelle et état des lieux), principes des droits humains et application au DHEA ;
2. Des grandes orientations pour une intégration des DHEA dans les différentes étapes du cycle de projet ;
3. Une description des rôles et des responsabilités des acteurs dans le processus ;
4. Une fiche de contrôle pour vérifier l'effectivité de la mise en œuvre des DHEA.

Aujourd'hui, le guide a une grande visibilité auprès des acteurs ciblés. En outre, il permet à l'ensemble des ONG qui composent la POSCEAS de « parler le même langage » pour conduire leurs actions de DHEA.

Le film d'animation permettra de comprendre ce que sont les DHEA et comment les opérationnaliser dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Ces différents outils correspondent à autant d'expérimentations mises en œuvre en faveur de l'application effective des DHEA.

La POSCEAS souhaite également mettre en exergue des problématiques transversales, à l'image de la non-discrimination ou de l'égalité de genre.

3. **Un volet rencontre avec les autorités** sur la base des outils produits, et notamment du guide, « qui servira de bréviaire pour conduire à bien les actions de plaidoyer ».

Ndongo Kébé précise que le processus mis en œuvre est un processus expérimental qui s'appuie sur la mise en place d'outils didactiques comme base à la conduite d'actions de plaidoyer. Le droit à l'eau n'étant pas reconnu comme droit fondamental par la Constitution sénégalaise, la POSCEAS indique souhaiter œuvrer dans son plaidoyer en faveur de la constitutionnalisation du droit à l'eau.

A la fin de la présentation, la question de la parité de genre au sein des ateliers de l'AAFEA a également été abordée, autour de la question suivante : *Comment les actions de plaidoyer peuvent-elles intégrer les préoccupations des femmes si les personnes qui sont au centre du problème de l'accès à l'EAH ne sont pas mise au cœur du processus ?*

Concernant l'atelier annuel, une demande avait été formulée par la Coalition Eau pour que les délégations pays tiennent compte de critères liés à l'ancienneté et au genre. Aujourd'hui, c'est aussi aux collectifs de voir en interne s'il y a des femmes assez investies pour occuper ces fonctions de représentation.

A l'avenir, c'est une question que chaque collectif devra se poser. A noter également que la participation aux ateliers est également un facteur de renforcement des personnes. Il pourrait être intéressant de favoriser la rotation des équipes de délégation pour encourager le renforcement des membres des équipes.

Partage d'expériences du CCEABT (Togo)

Le CCEABT a partagé son expérience sur le processus de plaidoyer conduit pour l'augmentation du budget alloué au secteur EAH et l'accès social à l'eau potable aux bornes fontaines publiques dans les communes du Togo.

Le contexte

En 2019, le Togo a engagé une réforme de la décentralisation. Le Togo a été subdivisé en 117 communes avec des responsabilités octroyées aux communes, dont la question de l'EAH et la gestion des bornes fontaines, qui devient désormais une compétence propre des collectivités locales.

Au Togo, les ménages ont accès à l'eau soit via le branchement dans les foyers pour les ménages solvables, soit via les bornes fontaines publiques pour ceux qui n'en ont pas les moyens. En dépit de l'arrêté ministériel de 1999 qui fixe le prix d'accès à l'eau potable au niveau des bornes fontaines, les fontainiers augmentent souvent le prix fixé. Selon une cartographie réalisée par le CCEABT, seule la moitié des communes togolaises avaient un budget dédié à l'EAH et le tarif régulé était appliqué dans moins de 30% d'entre elles.

Les activités de plaidoyer mises en œuvre

Le CCEABT a engagé des actions de plaidoyer à destination des élus locaux, des communautés de base, des associations d'usagers de l'eau potable et de l'assainissement, des fontainiers, et des ministères en charge des collectivités locales (MATDDT, MDDT) pour engager les communes à appliquer le tarif régulé aux bornes fontaines et à établir un plan de financement pour l'EAH.

Le processus de plaidoyer s'est déroulé de la façon suivante :

- (1) Identification du problème ;
- (2) Documentation du problème à travers une étude et identification des parties prenantes clés pouvant contribuer à sa résolution ;
- (3) Elaboration de messages clairs et convaincants sur le problème ciblé et la façon dont il pouvait être résolu ;
- (4) Identification de canaux de communication appropriés pour diffuser les messages aux parties prenantes ;
- (5) Elaboration d'un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie de plaidoyer
- (6) Suivi des actions et capitalisation des acquis / apprentissages.

Les résultats / impacts évoqués par le CCEABT sont pluriels

Certaines collectivités locales ont pris des décisions pour améliorer l'accès social à l'eau potable aux bornes fontaines dans leur commune ; le budget des communes s'est avéré sensible aux besoins en matière d'EAH et il a été rehaussé par rapport à celui des années précédentes ; certaines communes ont créé un service EAH ; un projet pilote de délégation de service public (DSP) dans la gestion de l'eau a été lancé dans deux communes ; le prix de l'eau aux bornes fontaines a été régulé dans les communes ciblées, ce qui a été facilité par la distribution de bidons subventionnés.

Les perspectives pour la suite

- Le CCEABT conduit une action de plaidoyer pour l'adoption d'une note circulaire par le MATDDT pour l'application du prix régulé de l'eau aux bornes fontaines.
- Il bénéficie d'un financement de l'AESN à travers le pS-Eau destiné à faire la cartographie des besoins EAH au Togo et à faciliter la mise en relation des communes togolaises et françaises pour faciliter la mise en œuvre des projets au profit de leurs populations.

- Le CCEABT met en œuvre un projet avec l'ONG Seves (ONG membre de la Coalition Eau) pour faciliter l'animation du réseau.

Questions :

Comment expliquer le coût élevé du m³ d'eau alors que le Togo dispose d'importantes ressources en eau ? Le Togo est sorti d'une longue période de crise socio-politique. La plupart des investissements dans le secteur social ont repris après les années 1990. Les infrastructures sont très vétustes, ce qui augmente le coût d'exploitation (plus de 40% de pertes des eaux produites).

La décentralisation a-t-elle permis un transfert effectif des compétences aux collectivités locales ? Dans la nouvelle loi sur la décentralisation, la compétence du service d'eau (édification, gestion des bornes fontaines, des puits et des forages) est partagée. Les communes n'ont pas les pleins pouvoirs sur la compétence, qu'elles partagent avec les ministères sectoriels (ministère de l'eau et de l'assainissement et ministère de la santé). Le projet pilote évoqué constitue plutôt un cadre de projet ad hoc qui permet aux ministères de l'eau d'expérimenter l'approche de compétences déléguées dans deux communes. Toutefois, le ministre de l'Eau s'est montré sensible à l'implication des collectivités locales dans les services d'eau, tout en insistant pour que le tarif appliqué dans les deux communes péri-urbaines du projet pilote de DSP ne soit pas plus élevé que le tarif appliqué en milieu urbain.

Partage d'expériences d'ADC (Tchad)

Le contexte

Le Tchad est le 5^e pays en termes de taille en Afrique. Le pays comprend 16 millions d'habitants et sa température moyenne est de 35 degrés. Ces dernières années, le Tchad a été victime de nombreuses catastrophes naturelles, à l'image des inondations de l'année 2022.

Le Tchad a également pris des engagements pour l'atteinte des ODD, et notamment de l'ODD 6, défini comme une priorité dans trois PND (2017 à 2030). Cependant, des progrès restent à faire en matière d'eau gérée en toute sécurité (6%), de service d'eau de base (41%), d'assainissement (10%) ou de défécation à l'air libre (64%).

Les activités de plaidoyer mises en oeuvre

- Elaboration de messages clés ;
- Échange avec le Secrétaire général du Ministère de l'EA et avec le coordinateur EAH de l'Unicef ;
- Participation à plusieurs COPIL et conseil d'administration, dont celui du Fonds national de l'eau ;
- Participation au projet de réhabilitation et d'extension d'adduction d'eau potable de N'Djamena ;
- Participation à différents ateliers : examen et validation des programmes prioritaires, réunions multipartites avec les ministères, les ONG, etc. au cours desquelles les décideurs ont été sensibilisés sur l'atteinte des ODD, et notamment l'ODD 6 ;
- Participation au dialogue national inclusif.

Conclusion et perspectives pour la suite

Les services sociaux de base sont faibles avec une disparité croissante entre les zones urbaines et rurales. De gros investissements restent à faire pour l'atteinte des ODD, ralenti par les phénomènes extrêmes climatiques, la pandémie du COVID-19 et l'instabilité gouvernementale dont a été victime le Tchad.

Pour la suite, ADC ambitionne de conduire des activités à différents niveaux :

- Sensibilisation des décideurs pour l'atteinte des ODD ;
- Implication dans la réactualisation du Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement, ;
- Conduite d'actions de plaidoyer pour la révision du code de l'eau et de ses textes d'application, et pour la réforme structurelle de la Société Tchadienne de l'Eau
- Implication des OSC dans le processus en cours sur le lien entre EAH et climat.

Echanges :

A la suite de la présentation, les membres réagissent à la présentation en évoquant les enjeux liés aux financements :

- Ousmane Dambadji insiste sur la nécessité d'avoir recours à des financements innovants pour disposer de ressources suffisantes pour conduire les actions.
- Sareen Malik interroge les membres sur la mise en place de partenariats formels via des MOU (Memorandum of Understanding) avec les gouvernements. A cette question, Yaya Sidjim répond qu'un protocole d'accord a été mis en œuvre entre le ministère de la Santé publique et le Secrétaire général de l'ADC. Ce protocole couvrant tous les domaines de la santé publique y compris l'eau et l'assainissement.

Session 3 : Point sur ANEW

Présentation par Sareen Malick, coordinatrice d'ANEW :

ANEW a été créé en 2008 sous l'impulsion d'AMCOW, lui-même créé en 2007. Quelques années plus tard, en 2015, ANEW a subi une sévère crise de gouvernance : « ANEW revient de très loin ». Dans la foulée, Kewasnet a repris ANEW pour tenter de redynamiser ses activités et Sareen Malik a rejoint ANEW en 2017 en tant que volontaire pour assurer la coordination et garantir la transparence de sa gestion. A son arrivée, en 2017 – 2018, un sondage a été conduit pour demander aux partenaires s'ils pensaient qu'ANEW pouvaient les représenter au niveau panafricain, ce à quoi 73% des répondants ont répondu positivement : « Il est vraiment important qu'ANEW reste une organisation africaine. C'est la raison pour laquelle AMCOW a signé un MOU. »

En 2022, à Saly, Sareen Malik avait annoncé le partenariat avec AMCOW, qui a marqué sa sortie de crise. Prochainement, ANEW va réélire son Conseil d'Administration. Celui-ci devra jouer un rôle crucial dans la révision de la gouvernance d'ANEW, dans la lignée d'un rapport élaboré en 2022 qui développait 9 piliers de gouvernance (mission, vision, crédibilité, communication, transparence, ressources, etc.), contribuer à repositionner ANEW au niveau des chefs d'Etat et à réfléchir à des façons de mobiliser des ressources, notamment auprès des bailleurs, et de s'articuler avec des partenaires. Ainsi, une attention particulière devra être portée à élire un Conseil d'administration réellement impliqué et compétent, prêt à mettre à disposition ses compétences et son réseau.

« Il y a une vision pour ANEW. »

Le Conseil d'administration comporte 11 places – 3 doivent être occupées par des Kenyans (statutairement), 8 par des représentant.e.s de différentes régions (Afrique de l'Ouest francophone, Afrique du Nord, Afrique de l'Est, Afrique du Sud, Afrique centrale, etc.). Au moins 1/3 de ces places devront être occupées par des femmes.

Les élections du Conseil d'administration d'ANEW peuvent suivre deux modèles : soit la région propose des membres pour faire partie du conseil administratif, soit les représentant.e.s sont élu.e.s selon un processus

d'élection. Sareen Malik indique que si les membres de l'AAFEA pensent pouvoir être candidats, ils peuvent se présenter à l'élection du nouveau Conseil d'administration ou présenter un choix en tant qu'alliance. Sareen Malik va partager aux membres la note de processus électoral.

A noter toutefois que lors des ateliers de Saly, la question de savoir si l'AAFEA devait être une branche ouest-africaine ou francophone d'ANEW a été discutée, mais les débats étaient restés ouverts. En raison du caractère informel de l'Alliance, c'est aux réseaux membres de décider de rejoindre ANEW ou pas. Il est nécessaire de recenser les collectifs de l'AAFEA qui sont membres d'ANEW ; il faut voir qui est dans ANEW au niveau de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (francophone).

Prochaines étapes :

1. Sareen Malik partage la note électorale ;
2. Vérifier le membership des membres de l'Alliance dans ANEW et, à l'inverse, voir s'il y a des pays ouest-africains/ francophones non-membres de l'AAFEA mais qui sont dans ANEW ;
3. Voir s'il y a des volontaires de la région pour se présenter et faire partie du Conseil d'Administration ;
4. Faire un point d'ODJ lors d'une prochaine réunion en ligne de l'Alliance pour discuter de cette question.

!/ \ Les délais sont courts.

Session 4 : Focus sur la mise en place de la CNAPE en Guinée

Présentation par Ibrahima Sory Sylla, Président de Carbone Guinée / chef de file CNAPE, et par les membres de la CNAPE présents :

La Coalition Nationale Action Plaidoyer sur l'Eau (CNAPE) de Guinée est le dernier collectif qui a été créé à partir des rencontres de l'Alliance AAFEA.

Ibrahima Sory Sylla a participé pour la première fois aux ateliers de l'AAFEA au Bénin en 2017, grâce à SWA qui avait soutenu sa participation. Étant le point focal pour la société civile pour le Partenariat SWA, il a constaté qu'aucun partenariat n'existait entre les ONG du secteur en Guinée. Sory a pu initier des discussions avec ses collègues de la société civile en vue de la mise en place d'un collectif réunissant les acteurs de la société civile du secteur de l'EAH, idée pour laquelle il a trouvé un écho favorable. C'est sur cette base que la CNAPE a été bâtie – une coalition d'acteurs pour faire du plaidoyer (sur les financements, l'absence d'infrastructures et de points d'adduction d'eau dans le pays) et conduire des activités communes.

L'élaboration d'une Charte de collaboration les a aidés à construire le collectif. Aujourd'hui, la CNAPE regroupe 18 organisations, dont des organisations communautaires, nationales et internationales. Carbone Guinée est devenu chef de file et a rejoint le Secrétariat pour assurer la coordination de la coalition, deux autres personnes ont été désignées pour faire partie du bureau exécutif comme Président et vice-Président.

Avec l'appui de la Coalition Eau, la CNAPE a fait un état des lieux des organisations de la société civile en Guinée il y a 2 ans, ce qui lui a permis de mieux connaître les dynamiques d'acteurs et d'identifier les actions à conduire. Aujourd'hui, Ibrahima Sory Sylla estime que la CNAPE « est devenu une référence ; on nous convie à travailler avec l'Etat guinéen. »

Depuis la mise en place de la coalition, la CNAPE est impliquée dans tous les conseils d'administration de structures qui interviennent de l'eau et dans l'assainissement ce qui leur permet de présenter leur programme et de conduire un état des lieux des grands enjeux auxquels font face les organisations du secteur de l'EAH.

La CNAPE fait toutefois face à des difficultés notamment liées à la mobilisation des ressources financières (« S'il n'y a pas d'eau, c'est qu'il n'y a pas de financements. »), conduisant celle-ci à conduire un plaidoyer pour la mobilisation de financements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Ce manque de financements est aussi celui auquel fait face la SEG, dont le besoin en financement a été estimé à 2 milliards de dollars.

La CNAPE fait également face à différents enjeux / questionnements pour renforcer la dynamique engagée :

- Autour de sa formalisation, celle-ci se posant d'autant plus fortement que la coalition représente l'ensemble des OSC du secteur de l'eau et de l'assainissement guinéennes.
- Autour de la mobilisation en interne : avec un projet commun, les membres du collectif pourraient mieux se structurer. Aujourd'hui, la CNAPE se positionne pour faire du droit à l'eau et à l'assainissement un droit humain reconnu dans la constitution guinéenne.

Échanges :

Partage d'expérience du CCEABT sur la formalisation : L'évolution du cadre légal et réglementaire au Togo les avaient obligés à revenir sur le modèle de la Coalition Eau où une organisation membre assure le portage administratif. Les rapports administratifs et financiers, les audits sont apparus comme une contrainte forte pour le CCEABT. C'est pourquoi PADIE est devenu le porteur administratif et financier.

Sur la question du financement, Sareen Malik conseille d'organiser des réunions avec les bailleurs pour solliciter leur soutien.

Au-delà de ces enjeux, Sareen Malik souligne l'enjeu de gouvernance interne, et Ousmane Dambadji celui de la communication, en préconisant de faire des médias des parties prenantes actives pour valoriser les activités du réseau.

En outre, Nicolas Martin du Partenariat souligne qu'il manquerait un premier gros financement à la CNAPE, notamment pour financer du temps de travail et faire vivre la dynamique de réseau, et qu'il est essentiel de s'inspirer des outils existants et des parcours d'autres collectifs pour ne pas « partir de zéro ».

Enfin, Sandra Métayer partage son retour d'expérience sur les évolutions de la Coalition Eau. Elle estime qu'il est crucial d'avoir une gouvernance claire mais surtout une gouvernance simple, pour garder du temps pour fédérer ses membres autour d'activités. Avant tout, selon Aziz Faye, « Un réseau c'est l'envie de faire quelque chose ensemble. »

Éléments clés pour la constitution d'une coalition :

- (1) Avoir des membres mobilisés autour de valeurs communes et d'objectifs partagés ;**
- (2) Une équipe d'animation dynamique ;**
- (3) Une gouvernance claire et simple ;**
- (4) Des activités qui fédèrent ;**
- (5) Des moyens de fonctionnement pour l'animation.**

Session 2 (suite) : Partage d'expériences de plaidoyer sur le suivi des ODD pour l'eau et l'assainissement (partie 2/2)

Partage d'expériences de l'AME (Cameroun)

Introduction

Le Cameroun, situé en Afrique centrale, est composé de dix régions, 58 départements et 360 communes. La décentralisation consacre le transfert des compétences vers les communes pour l'approvisionnement en eau. En milieu urbain, une entreprise est responsable de la concession pour l'approvisionnement en eau en milieu urbain.

L'accès à l'eau potable est caractérisé par des défis majeurs, dont des problématiques liées à la gestion. En outre, le taux de couverture pour l'accès à l'eau potable est de 85% en milieu urbain, mais le taux de desserte directe est de moins de 30%. Il y a également un faible suivi de la maintenance des infrastructures les plaçant en état d'obsolescence. Enfin, la faible concertation entre les acteurs du secteur présente un défi supplémentaire.

Le réseau AME est une faitière de 25 membres actifs avec des représentations dans 7 des 10 régions du Cameroun. Sa mission principale est de promouvoir une vie meilleure autour de plusieurs axes d'intervention : la recherche-action et le plaidoyer, la formation et l'accompagnement des membres, la production et la diffusion de connaissances. Comme stratégies opérationnelles, l'AME met en place et anime des espaces d'échange, conduit des actions de plaidoyer auprès du gouvernement national et local et le développement d'un processus de concertation à caractère régional.

Outils de collecte de l'ODD 6

Dans le cadre du suivi de l'ODD 6, l'AME a mis en place avec l'aide d'un consultant, un outil de collecte sur Excel. Cet outil permet d'enregistrer et de générer des données au niveau communal, départemental et régional sur la fonctionnalité des ouvrages et sur le niveau d'accès des citoyens à l'eau.

L'outil a été déployé par les points focaux de 6 communes pilotes, qui ont été formés en amont au remplissage et à l'actualisation de l'outil dans les communes cibles.

Une synthèse a ensuite été faite au niveau des départements et au niveau régional. Des séances de coaching ont été réalisées auprès des services pour qu'ils puissent faire l'actualisation de l'outil régulièrement.

Enfin, cet outil a été utilisé comme moyen de plaidoyer auprès des communes afin que les budgets communaux de l'EAH puissent croître (augmentation de 100% des prévisions budgétaires des communes à l'issue des actions de plaidoyer). L'ensemble des communes ayant procédé à la phase pilote ont procédé à la mise en place d'un service communal de l'eau.

L'outil a également servi d'outil de plaidoyer pour la mobilisation des ressources auprès de l'Etat à travers le Budget d'investissement public. Un maire a par exemple organisé une rencontre avec le ministre de tutelle pour avoir un financement pour la réhabilitation des infrastructures sur son territoire.

Enfin, le taux d'accès évalué à 30% est passé à 52% à la fin de l'année.

Défis majeurs pour le développement de l'opération :

- Etendre le pilote aux 34 autres communes de la région et envisager le passage à l'échelle ;
- Faire en sorte que les pouvoirs publics puissent adopter cet outil ou s'en inspirer pour concevoir le leur ;
- Organiser des rencontres annuelles pour que chaque municipalité puisse présenter son état d'avancement. L'un des défis est donc la mobilisation des ressources pour la tenue régulière de cette rencontre ;
- Continuer à développer une stratégie commune pour que le plaidoyer fait au niveau local puisse impacter les politiques publiques au niveau national.

Face à ces défis, une note projet a été conçue pour améliorer la connaissance et l'actualisation de l'état de l'accès. Les objectifs spécifiques identifiés sont les suivants :

- Renforcer les capacités des responsables communaux, départementaux et régionaux,
- Consolider l'outil,
- Développer le partage d'expérience et la diffusion de l'outil de collecte.

Forum régional des acteurs de l'eau

Le Forum est une instance qui regroupe tous les acteurs intervenant dans le secteur. Sa mission est de regrouper et de renforcer les acteurs du secteur dans la région, dans une concertation permanente. L'idée est de mobiliser ces acteurs, activer les échanges et la mobilisation entre acteurs.

La première édition du Forum a été accueillie dans la commune de Dschang en septembre 2022. En termes de représentativité, le Forum a réuni : les communes (36%), les services déconcentrés de l'Etat (21%), les OSC (18%), les médias, les experts, etc.

Pour la première édition, le Forum a fait un budget prévisionnel de 10 millions de FCFA. 62,3% du budget a été mobilisé en définitive. Les communes ont financé à hauteur de 66%, les entreprises privées à hauteur de 17%, les partenaires financiers et les OSC à hauteur de 15,3% et les personnes physiques à hauteur de 0,85%.

Actuellement, l'AME est engagé dans l'organisation de la deuxième édition qui devra se tenir du 19 au 21 septembre 2023. Au programme : une foire exposition, des rencontres thématiques, des rencontres B to B, etc.

Questions :

Les participants.s s'interrogent sur le processus ayant permis une augmentation des prévisions budgétaires des communes de 100%. Beaudelin Dongmo revient sur le travail de terrain qui a permis de montrer aux communes qu'elles ne pourraient pas avancer sans prévisions budgétaires conséquentes et en comptant seulement sur le budget de l'Etat central. L'AME a fait un important travail de coaching pour mobiliser les communes et les pousser à prévoir un budget pour conduire leurs actions au niveau local.

Partage d'expériences de la CN-CIEPA WASH Mali :

La CN-CIEPA fait un retour sur la mise en œuvre du processus SWA.

Introduction

SWA est un processus lancé en 2010 visant l'atteinte de l'ODD 6. Des points focaux ont été mis en place par les différents pays en 2011 et le Mali a adhéré à SWA dès 2014. En 2018, le Mali a été élu pays pionnier et en 2019, un plan d'action a été mis en œuvre pour identifier et trouver des solutions pour faire face aux défis majeurs du Mali dans l'EAH.

Les défis majeurs

1. Le financement et la mobilisation de fonds : au Mali, comme dans beaucoup d'autres pays africains, « tout est prioritaire »
2. Les réformes programmatiques : bien que l'Agenda 2030 ait été adopté, les réformes associées n'ont pas été adoptées
3. La gouvernance et la redevabilité
4. Le droit et le taux d'accès : depuis 2011, l'eau est un droit fondamental au Mali. Toutefois, ce droit est peu appliqué dans la réalité ;
5. Le renforcement des capacités des acteurs, y compris celle de l'Etat et de la société civile ;
6. L'effectivité des transferts : il y a 703 communes au niveau du Mali, mais le transfert aux communes est peu effectif.
7. La durabilité et la qualité des services : les projets investissent peu dans la maintenance ;
8. Les données et le suivi : il n'y a pas de collecte de données, ce qui entrave la planification et le suivi des ouvrages.

Les grands acquis

1. L'accélération du processus de financement de la relecture de la PNE et des programmes nationaux : ce sont les programmes qui définissent les contenus et les moyens alloués aux politiques.
2. La validation des politiques et des programmes nationaux ;
3. L'affirmation progressive de l'intégration de l'EAH dans d'autres secteurs ;
4. L'engagement accru des acteurs dans la recherche de financements innovants des acteurs, au-delà des financements classiques des bailleurs et de l'Etat. Dans un processus de décentralisation, la question qui se pose est celle de mobiliser des financements endogènes ;
5. L'augmentation progressive du budget. Entre 2019 et 2020, le budget était de moins de 1% pour l'assainissement. Aujourd'hui, il est de 3,6%.
6. L'adoption d'un plan stratégique de mobilisation des fonds pour l'assainissement et l'eau par SWA ;
7. La constitutionnalisation du droit à l'eau et à l'assainissement au Mali : inscription de l'EAH dans le projet de constitution ;
8. La prise en compte des préoccupations lors de la rencontre de Jakarta et du FME de Dakar ;
9. La prise de nouveaux engagements par le gouvernement pour le secteur ;
10. Le renforcement des capacités des membres du CNT sur le droit d'accès et le financement du WASH au Mali ;
11. L'adoption de stratégies et des documents nationaux WASH en milieu de santé et dans les écoles.

Les contraintes

1. Le faible niveau d'accompagnement technique et financier du cadre SWA ;
2. La surcharge des membres du comité SWA pour l'animation des espaces SWA en plus de leurs responsabilités ;
3. Le faible niveau de collaboration entre le comité et les PTF nationaux ;
4. La pandémie du COVID qui a fortement entamé les processus et stoppé de nombreuses initiatives ;
5. Le faible niveau d'appropriation des plus hautes autorités du processus SWA ;
6. Le faible niveau d'exploitation des opportunités liées au cadre SWA ;

7. Le contexte particulier du pays sur le plan politique, sécuritaire, diplomatique et partenarial.

Les perspectives

1. Accélérer l'adoption de la politique de la PNE, PNA et autres programmes nationaux ;
2. Intensifier les actions de plaidoyer pour l'augmentation progressive du budget de l'Etat à 5% ;
3. Suivre les engagements SWA au Mali ;
4. Poursuivre le plaidoyer budgétaire.

Questions :

Les participant.e.s s'interrogent sur la façon dont les parlementaires sont parvenus à être mobilisés. Tabalaba Boureima indique que les conseillers du CNT / les parlementaires ont été formés au niveau de leurs bureaux ou invités à des formations de façon à accroître leur sensibilité sur les problématiques WASH.

De nombreuses rencontres ont été organisées avec les parlementaires et les ministres pour leur présenter les perspectives et les défis du secteur EAH et favoriser la promulgation de leurs engagements.

Sur l'accroissement du budget, Tabalaba Boureima indique que le Mali s'est en outre engagé à consacrer 0,2% de son PIB au secteur de l'AH.

Sareen Malik : pour les financements au niveau de SWA, Sareen Malik rappelle qu'un appel a récemment été lancé pour étudier la possibilité d'établir un fonds pour les OSC au niveau de SWA. Celui-ci permettra de dédier des financements spécifiques aux OSC, celles-ci étant les actrices qui conduisent le travail clé dans les pays. L'idée de ce fonds est également de soutenir le renforcement des capacités des OSC, notamment organisationnelles.

Partage d'expériences du CANEA (Bénin)

Depuis sa création, le CANEA est devenu un acteur important dans le secteur EAH au Bénin. Il présente chaque année un rapport alternatif sur la perception de la gestion du secteur. Dans ce rapport alternatif, l'atteinte des ODD et leur suivi constituent un point important. En outre, le CANEA s'est rendu compte que la collecte de données au niveau national sur les ODD était lacunaire et qu'aucune donnée n'avait été transmise pour le Bénin dans le cadre du WASSMO, le Système Panafricain de Suivi et de Rapportage du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (AMCOW).

Le CANEA a eu une opportunité de financement dans le cadre du programme Eau, Climat et Développement qui leur a permis de contribuer au suivi de l'ODD 6, en accompagnant les acteurs responsables de la collecte des données, et notamment la direction générale de l'eau.

Contexte

En 2019, l'AMCOW a adopté une décision visant à transformer les perspectives d'investissement pour l'eau en Afrique à travers des partenariats accrus et la mise en œuvre du programme d'investissement en Afrique (AIP), en vue de réaliser l'Agenda 2063. Ces investissements étant insuffisants pour pouvoir répondre aux besoins économiques et sociaux du continent, l'idée était de trouver des pistes pour réduire ce déficit. Le programme AIP ambitionne ainsi de mobiliser 30 milliards de dollars d'investissement dans le secteur de l'eau résilient au changement climatique d'ici 2030 et de créer 5 millions d'emploi dans le cadre de la vision africaine de l'eau et de l'ODD 6.

Un tableau de bord des investissements AIP a été lancé – l’AIP Scorecard - dont le processus d’élaboration de l’AIP Scorecard est conduit par l’Agence de développement de l’Union africaine et l’AMCOW avec le soutien de plusieurs institutions.

Le PNE Bénin, en partenariat avec le Partenariat mondial de l’eau en Afrique de l’Ouest a soutenu la direction générale de l’eau du Bénin pour la collecte et la validation des données du système WASSMO. La mise en place de la plateforme s’appuie sur mise en place et le renforcement de points focaux dans différents sous-secteurs pour contribuer au renseignement des indicateurs pour l’ODD 6.

Éléments descriptifs de l’outil Scorecard

L’outil Scorecard comprend un certain nombre de résultats, que vise à évaluer la collecte de données, parmi lesquels on trouve :

- La gouvernance de l’eau et la coordination institutionnelle
- Les traités nationaux et les accords transfrontaliers relatifs à l’eau
- L’inclusion communautaire
- Le décaissement de l’APD pour l’eau
- Les années de vie corrigées de l’incapacité avec de l’eau insalubre
- Le stress hydrique
- L’intégrité environnementale,
- Etc.

Questions :

Suite à la présentation, les participants.e.s s’interrogent sur la contribution de leurs réseaux / des OSC dans l’atteinte des ODD 6.

André Zogo indique que le rapport alternatif leur permet de présenter la contribution des OSC à la réalisation des objectifs et qu’un point dédié est présenté dans le rapport. En particulier, les contributions des OSC permettant de combler les déficits que les acteurs étatiques n’ont pas pu corriger sont mises en avant. Toutes ces données sont capitalisées pour rendre compte de la participation des OSC.

Partage d’expériences du SPONG (Burkina Faso)

Introduction

Le SPONG, né en 1974, est le premier collectif des ONG au niveau du Burkina Faso. Le SPONG fédère toutes les ONG, locales, nationales, internationales, les fondations qui partagent une stratégie d’action à l’avantage des populations. Le SPONG porte la voix des communautés dans l’élaboration, la mise en œuvre et l’évaluation des politiques publiques.

Le SPONG compte 259 membres regroupés en 12 unités de coordination régionales et en 8 groupes thématiques – sécurité alimentaire, EAH, environnement, etc. Ces groupes thématiques permettent aux membres de se retrouver pour partager leurs expériences et échanger.

Les 259 ONG ont une Assemblée générale, un Conseil d’administration, une coordination (« les ouvriers du SPONG »), les 8 groupes thématiques qui sont « les bras qui travaillent pour l’accès des populations aux services sociaux de base », les unités de coordination régionale et un comité d’éthique, qui donne des conseils sur le fonctionnement général et les orientations du SPONG.

Logique d'intervention : les groupes thématiques appuient les communautés de base et influencent les politiques publiques pour promouvoir et rendre effectifs les droits au niveau des populations.

Le contexte

Le Burkina Faso fait l'objet d'un contexte socio-politique instable (trois Présidents en une année) : le coup d'Etat du 24 janvier a conduit à une suspension des activités du SPONG. Le SPONG, d'un acteur reconnu, est devenu « ignoré et méconnu ». Le deuxième coup d'Etat du 30 septembre a conduit à un changement de paradigme du côté du SPONG : « On ne commet pas la même erreur. On fait du lobbying. » Le SPONG a fait une déclaration pour condamner le processus de coup d'Etat tout en appelant le gouvernement à prendre en charge les services sociaux de base et à reconnaître à nouveau le travail des ONG et à poursuivre l'atteinte des ODD (à la suite d'un premier communiqué mettant fin aux actions des ONG, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des ODD).

Les actions entreprises

Le SPONG a conduit une campagne de plaidoyer dans un contexte de transition politique en organisant plusieurs rencontres avec le Président lui-même et son gouvernement.

A la suite d'une première rencontre avec le Président, un deuxième communiqué a été publié restaurant l'autorisation pour les ONG de conduire leurs actions. Le SPONG a conduit plus largement une campagne de plaidoyer dans la transition pour placer les ODD et les services essentiels dans les priorités du Gouvernement. Ces actions de plaidoyer ont conduit le Président à annoncer comme priorité de son gouvernement le développement endogène. Actuellement le SPONG finalise le rapport sur le suivi des ODD, élabore des fiches projets pour le FPHN de New York.

Quelques résultats

1. Le SPONG est connu et reconnu comme société civile
2. Les suspensions des activités des ONG ont été levées
3. La considération des services sociaux de base dans les priorités de la transition politique
4. La reconsidération du PNDES qui internalise les ODD au niveau du Burkina Faso
5. L'élaboration du rapport alternatif sur les ODD

Discussions et questions

Les participant.e.s s'interrogent sur la suite pour le secteur EAH.

Le coup d'Etat a marqué un grand frein. L'ancien président s'était fixé comme objectif « zéro corvée eau ». Toutefois, le SPONG pense que les actions conduites vont porter leur fruit. Depuis 2015, le droit à l'eau et à l'assainissement est inscrit dans la constitution. Aujourd'hui, la question qui se pose est celle de l'effectivité de l'accès. Ce qui est important pour le SPONG est de cultiver la résilience : « le monde va changer entre aujourd'hui et 2053 ». Les ONG, les associations de développement, les faïtières, doivent s'inscrire dans un processus de résilience et s'adapter.

Session 5 : Actions prioritaires des collectifs en 2023/2024

Les collectifs se rassemblent par délégation pour identifier les activités prioritaires du réseau national sur les 18 mois qui viennent. Ils collent les post-its sur une frise.

➔ Voir la frise des activités des collectifs en 2023-2024 en annexe 3

Synthèse transversale : que faisons-nous en commun ?

La frise constituée (voir Annexe 3) met en avant des activités communes à plusieurs pays :

- Suivi et influence des plans nationaux (nombreux pays)
- Participation aux espaces de concertation du secteur / dialogue avec les autorités (nombreux pays)
- Participation ou organisation de forums/ ateliers/ rencontres d'acteurs autour des enjeux EAH (Cameroun, Niger, Tchad, Togo, Sénégal)
- Plaidoyer sur la priorisation de la WASH ou de certains aspects dans l'agenda politique (Bénin, Burkina Faso, Mali)
- Plaidoyer sur les financements, les budgets, les investissements, le contrôle citoyen des budgets (Bénin, Mali, Tchad, France...)
- Fonctionnement des réseaux : structuration des réseaux et renforcement des capacités des membres (Sénégal, Guinée, Bénin, Tchad, Togo, ANEW...)
- Cartographie d'OSC et leurs actions (Sénégal, Tchad, Togo, France)
- Rapports alternatifs (Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Tchad)
- Participation aux foras internationaux (Bénin, Cameroun, Togo, France, ANEW..)
- SWA (Mali, Bénin, Tchad)
- Plaidoyer constitutionnel pour l'intégration du droit à l'eau dans la Constitution (Mali, Guinée, Tchad)
- Adoption / révisions de loi ou de décrets (Bénin, Cameroun)
- Plaidoyer Eau et Climat (Tchad et Togo)
- Mobilisation pour la journée mondiale de l'Eau (Mali et Togo)

Echanges :

Sur la constitutionnalisation des DHEA

Félix Adegnika (CANEA, Bénin) s'interroge sur la stratégie à adopter vis-à-vis de la constitutionnalisation des droits à l'eau et à l'assainissement. Certains gouvernements ont annoncé vouloir atteindre l'accès universel à l'EAH sans constitutionnaliser le droit à l'eau. Comment se situe le combat de la société civile ? Est-ce que l'on pousse pour que l'EAH soit une priorité déclinée dans les stratégies nationales ou faut-il forcément constitutionnaliser ? Que se passerait-il en l'absence de constitutionnalisation en cas de rotation des gouvernements ?

Tabalaba Boureima (CN-CIEPA, Mali) souligne qu'aller vers la forme juridique est importante. « Ce que nous voulons, c'est qu'au-delà des gouvernements, les communautés elles-mêmes puissent avoir un cadre juridique pour défendre leurs propres droits. » La mise en œuvre de points d'eau « à la va-vite » n'est pas pérenne.

« Le combat ce n'est pas d'atteindre l'objectif, mais de l'atteindre de façon pérenne de sorte qu'il ne soit pas réversible. » (Tabalaba Boureima, CN-CIEPA)

Célestin Pouya (SPONG, Burkina Faso) rappelle que lorsque le droit à l'eau est inscrit au niveau des textes, il ne repose plus sur la volonté d'une personne et permet de faire face aux rotations gouvernementales. En plus, le

droit à l'eau recouvre des dimensions très larges : l'installation de forages, l'information, la redevabilité, la qualité, etc. Ce sont ces dimensions qui peuvent être inscrites dans la Constitution.

Sareen Malik rappelle aussi que dans les constitutions, différents articles peuvent être utilisés pour les renforcer et y intégrer les sujets EAH. Il est également possible de plaider pour le développement de textes de loi qui parlent de la participation citoyenne. En outre, elle insiste sur le fait que les réformes constitutionnelles « ne sont pas évidentes ». « Il faut un mouvement politique énorme. » Toutefois, il est possible de commencer par d'autres textes, par exemple, les textes de loi qui touchent au budget.

Pour finir, Sylla Basseny ajoute qu'en plus du plaidoyer institutionnel, les OSC doivent faire un travail de conscientisation, de vulgarisation des textes qui sont déjà là. Les élus locaux n'ont pas conscience des droits des citoyen.ne.s. Les citoyen.ne.s ne savent pas qu'ils ont le droit d'apporter un regard sur et un rôle à jouer dans la mise en œuvre des actions publiques à la base.

Sur la cartographie

Sur la cartographie des OSC dans les pays, Sareen Malik indique celle-ci doit servir à faire le lien avec les joint sector reviews (JSR) et « mettre la pression au gouvernement sur les comptes ». Elle ajoute que dans les pays où sont faites des cartographies, l'espace des OSC apparaît beaucoup plus protégé car l'on constate que les OSC contribuent à hauteur de 25-30% du budget dans le secteur WASH. L'[Uganda Water Supply Atlas](#) est un modèle de cartographie très précis dont s'inspirer.

Des défis persistent au niveau des pays pour la cartographie (avec le double comptage par exemple). A mis en place des actions de renforcement avec les OSC au Kenya pour développer leurs capacités de suivi et de redevabilité.

La Coalition Eau fait également un retour d'expérience sur le fait que tous les cinq ans, elle fait une étude sur les ONG françaises qui permet aussi de montrer leur contribution financière au secteur. Ce travail leur a permis de pousser l'AFD à faire un bilan annuel et à organiser un atelier pour présenter aux ONG françaises ce qu'elle a fait en termes de financement du secteur depuis 8 ans. C'était un objectif de la Coalition Eau d'obtenir plus de redevabilité. En retour, l'AFD a demandé aux OSC quelle était leur propre redevabilité. En faisant cet exercice, la Coalition Eau et ses membres se sont rendu compte qu'à travers les financements levés auprès du grand public français, les OSC du secteur apportaient plus de financements que la coopération décentralisée et les collectivités territoriales.

Sur la participation citoyenne

Pour Tabalaba Boureima, il est important d'avoir en tête que le gouvernement ne fait pas une faveur à la société civile en l'invitant à des réunions publiques.

Sur le sujet, Yaya Sidjim relate qu'au Tchad, au-delà de la simple participation citoyenne, les gouvernements instituent le budget citoyen. Lors du processus d'élaboration du budget, les OSC sont associées. Le gouvernement organise un atelier pour expliquer le contenu du budget aux OSC qui ont parfois l'occasion d'accompagner certains ministères lors des discussions budgétaires au ministère des Finances. Toutefois, toutes les OSC n'ont pas la capacité d'apporter leur appui à certains départements ministériels. ADC eu la possibilité de le faire plusieurs fois et c'est pour ça qu'ils souhaitent expérimenter le contrôle citoyen de l'exécution budgétaire.

Sur les échanges entre pays

Le CCEABT a prévu un voyage d'étude au Ghana, dans le cadre d'un partenariat avec Plan International Togo pour développer la collaboration multipartites autour des enjeux EAH.

Session 6 : Processus de plaidoyer internationaux

Partenariat Sanitation and Water for All (SWA) : atteindre le sommet et briser les silos

Sareen Malik présente une mise à jour des activités de SWA, lesquelles se concentrent sur 2 volets : « atteindre le sommet » et « briser les silos ».

Atteindre le sommet

La stratégie de SWA est une stratégie à 10 ans (2020-2030). Son objectif est d'atteindre les chefs d'Etat pour obtenir de ceux-ci un soutien et une priorisation du secteur de l'EAH et fournir une orientation politique de haut niveau pour inclure l'EAH dans la planification nationale et les priorités de financement.

Pourquoi les chefs d'Etat ? En Afrique de l'Ouest, ce sont souvent les présidents et les premiers ministres qui prennent les décisions. En Afrique de l'Est et en Afrique Sud, il a plutôt été analysé que ceux qui détenaient le plus de pouvoir étaient les ministres et les directeurs qui avaient le plus d'ancienneté.

A quoi ressemble l'intervention présidentielle ?

- Le Pacte présidentiel : il s'agit d'un décret signé par le Chef d'Etat qui s'engage à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le pays. Dès lors, il faut voir comment le décret va être opérationnalisé au niveau du pays, au-delà de la promesse et des engagements. C'est là qu'interviennent les acteurs dans l'opérationnalisation et le suivi. Si les politiques et les budgets ne changent pas, l'opérationnalisation ne peut pas être réalisée. Le Pacte présidentiel a cherché à mettre une pression sur les chefs d'Etat pour que les engagements soient mis sur papier.

« Si un engagement n'existe pas sur papier, il n'existe pas. »

- Les programmes phares présidentiels ;
- Les décrets ;
- Les manifestes.

Les engagements jusqu'à présent ?

Lors de la Conférence ONU 2023, ont été organisés :

1. Un déjeuner du roi des Pays-Bas consacré aux pactes présidentiels. En définitive, il n'y a eu que 12 chefs d'Etat. Le déjeuner a été une occasion pour le roi d'obtenir des engagements des chefs d'Etat.
2. Le suivi lors d'un symposium All Systems Connect (ASC) et au-delà : initiative organisée par IRC, centrée sur l'importance des systèmes suffisamment robustes pour mettre en œuvre la législation et les systèmes.

➔ 4 parcours ont émergé :

- (a) Travailler avec des présidents déjà coopératifs
- (b) Engager les ministres « champions »

- (c) Tirer parti des mécanismes internationaux : la Conférence ONU 2023, et peut-être la Conférence ONU 2025, le FPHN, le Sommet ODD, les réunions des ministres des finances organisées par la Banque mondiale, les réunions des ministères sectoriels organisées par SWA
 - (d) Mettre en place des approches ascendantes
3. Les pays prioritaires de SWA sur l'engagement des chefs d'Etat et de gouvernement : des pactes présidentiels ont été ou vont être signés au Ghana, Bénin, Libéria, Ouganda, Malawi, Ethiopie, Honduras.

Briser les silos

On ne peut pas travailler dans le secteur EAH en silo par rapport aux autres secteurs. C'est un secteur transversal à beaucoup d'autres secteurs – nutrition, santé, énergie, changement climatique, agriculture, genre, etc. SWA préconise :

- Une meilleure coordination au niveau pays et sous-régional, à l'image de SWA, qui est une énorme plateforme de coordination ;
- Une priorisation et un financement politique : les questions de financement sont clés pour les activités de plaidoyer de SWA. Ce sont des questions qui définissent et structurent l'approche de SWA ;
- Une approche plus holistique et durable pour créer des environnements propices à l'EAH : les constitutions, les textes de loi, etc.

L'étude de SWA « Mieux communiquer pour aller encore plus loin » a révélé que les personnes extérieures au secteur perçoivent l'EAH comme un secteur coûteux et peu rentable. Il existe donc un besoin croissant pour un plaidoyer et une communication plus efficace sur les questions EAH auprès des publics considérés comme extérieurs, notamment sur le lien entre le développement des pays et le secteur de l'EAH.

En particulier, un lien fort doit être fait entre et le secteur EAH. A cet effet, SWA et ses partenaires intègrent le programme EA dans les discussions sur le climat. En novembre 2020, SWA a réalisé une étude dirigée par la société civile (JVE Togo) pour analyser le lien climat / EAH et ses politiques dans la CEDEAO.

Etudes de cas nationales

Le cas du Bénin

Le Bénin est engagé dans une dynamique pour atteindre les autorités au plus haut niveau pour faire en sorte que le droit à l'eau et à l'assainissement soit une priorité. Tout le plaidoyer a été fait auprès des candidats avant les élections. Chacun des candidats avait un document présenté à la population et dans lequel étaient mises en avant les grandes lignes de sa gouvernance.

Le Président Tallon, candidat à l'époque, avait parlé de l'eau comme droit fondamental des citoyens. Lorsqu'il est arrivé au pouvoir, son premier programme d'action gouvernementale a fait de l'atteinte de l'accès universel à l'eau potable une priorité, avec pour délai l'année 2021 alors que la communauté internationale avait retenu 2030 (aujourd'hui, l'échéance a été repoussée à 2025). Il a également mis en place une Agence sur l'EAH en milieu rural et des systèmes d'approvisionnement en eau potable multi-villages sont en train d'être mis en œuvre.

C'est une volonté politique qui a été manifestée au plus haut niveau, ce qui a encouragé le CANEA à poursuivre son travail de plaidoyer.

Malheureusement, l'hygiène et l'assainissement de base ne connaissent pas la même situation. Même si quelques actions ont été faites (stations de traitement des boues de vidange), peu de choses sont faites sur ces questions. Au niveau institutionnel, l'hygiène et l'assainissement de base ne sont pas traitées à un niveau suffisamment élevé pour être considérés comme une priorité. C'est autour de ces questions que le CANEA a mis en œuvre un processus de plaidoyer.

Dans le cadre de la préparation de la Conférence ONU 2023, le CANEA a conduit des actions de plaidoyer auprès des autorités pour leur participation à cette conférence. Sans leur contact préalable avec les autorités, la participation de celle-ci à la conférence n'aurait pas pu être possible. A cette occasion, le CANEA a mobilisé l'ensemble des organisations de la société civile pour mobiliser le chef de l'Etat, autour d'une déclaration élaborée en commun. Les OSC ont amendé le projet de déclaration. Des travaux de groupe ont été conduits pour la finaliser. Celle-ci appelle le Président de la République à prendre des engagements forts pour l'hygiène et l'assainissement de base. En particulier, la déclaration met en exergue le lien entre l'eau, l'assainissement et l'hygiène de base. Avant la Conférence ONU 2023, la déclaration a été partagée avec les autorités.

D'autres activités sont en perspective, toujours avec le soutien de SWA, dont la présidente prévoit d'effectuer une visite au Bénin pour discuter avec le Président. Le CANEA prépare actuellement cette visite.

Le cas du Tchad

Le Tchad rencontre une problématique forte de financement du secteur EAH. De la même manière, le changement climatique et ses effets aggravent la situation en matière d'EAH et font émerger de nombreux défis. Concernant le climat et les financements, le SWA considère le Tchad comme un pays prioritaire.

En 2021, le SWA a contribué à l'intégration de l'eau et de l'assainissement dans les documents nationaux (CDN et PAN).

En 2023, avec l'assistance du SWA, l'ADC a pu lancer plusieurs activités : (i) une étude sur la cartographie des acteurs et des actions dans le secteur EAH-climat, (ii) un atelier de deux jours au niveau national pour valider les informations, (iii) la médiatisation des activités conduites pour mettre en évidence les succès et les défis dans l'intégration EAH-climat.

L'étude complètera une étude plus large en cours au Tchad sur l'accès au financement climatique.

Discussions et questions

- Pour Félix Adegnika (CANEA, Bénin), les acquis ont tendance à se perdre au-delà des projets, en l'absence d'engagement politique fort, notamment sur l'assainissement. Aujourd'hui, le combat du CANEA se situe prioritairement sur l'assainissement, l'hygiène et le milieu rural.
- Certains participants notent que du côté de SWA, quand on parle des interlocuteurs à haut niveau, on a tendance à oublier les maires. Or, beaucoup de pays en Afrique sont engagés dans un processus de décentralisation.

Bilan de la Conférence des Nations Unies sur l'eau (mars 2023) :

Quelques chiffres

2^e Conférence de l'ONU sur l'eau (46 ans après celle de 1977)

2 pays co-présidaient la Conférence des Nations Unies, le Tadjikistan et les Pays-Bas.

1 débat général

5 dialogues interactifs, cinq événements spéciaux

500 side events

10 000 personnes, marquant une forte affluence

8 chefs d'Etat et 8 chefs de gouvernements,

100 ministres

170 déclarations des Etats

Ressentis sur la Conférence ONU 2023

Un sentiment assez mitigé, exprimé par Beaudelin Dongmo (AME) qui était présent à New York :

1. **Sur le format de la Conférence :** le format de la conférence a été moins ouvert que celui des Forums Mondiaux de l'Eau. Il ne donnait la possibilité qu'aux Etats et aux gouvernements de prendre la parole au cours de la Conférence. Les espaces d'échange n'ont pas permis aux acteurs de la société civile de prendre la parole et de faire passer leurs messages de plaidoyer comme ils avaient eu l'habitude de le faire aux FME.
2. **Sur la participation :** la participation des Etats a été réalisée sur une base volontaire. Il y a eu environ 170 Etats présents qui ont fait des déclarations, mais seulement 8 chefs d'Etat.
3. **En tant que société civile** pour Beaudelin Dongmo, l'Etat du Cameroun n'était pas présent. Il ne pouvait pas se raccrocher à un engagement pris par son Etat, quand bien même le pays a de très forts problèmes d'accès à l'eau.
4. **Pas de déclaration finale ou d'accord**, mais plutôt été une suite de déclarations de chaque Etat.

Pour André Zogo (CANEA, Bénin), ça a été une conférence des Etats et pas une conférence statutaire. Toutefois, la société civile s'est organisée pour réaliser un travail de plaidoyer et d'influence en vue d'aboutir à une prise en charge plus sérieuse de la question de l'eau au niveau des Nations Unies et à un renforcement de la gouvernance mondiale de l'eau.

Quelques résultats

Au cours du débat général, 170 Etats ont fait des déclarations qui se sont souvent révélées être des états des lieux de leur pays, avec assez peu d'engagements faibles mais plutôt des déclarations d'intention.

Au niveau des résultats politiques : c'est un Conférence de l'ONU qui n'a pas abouti à un accord intergouvernemental, ce qui est normal car elle n'a pas été mandatée sur pour l'obtention d'un tel accord. Il n'y a donc pas eu de négociations formelles sur les enjeux liés à l'eau mais la conférence a toutefois permis d'éviter des tensions entre Etat sur les enjeux de l'eau (notamment les enjeux transfrontaliers).

Au lieu d'un accord onusien, le principal résultat de la Conférence est un **Water Action Agenda** qui est une compilation des engagements volontaires des Etats.

En l'absence d'accord, les documents élaborés à l'issue de la Conférence sont principalement des résumés faits par certains acteurs. Un document a également été publié – **un Résumé global** – début juin 2023 par le Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Pour Sandra Métayer, c'est ce qui va rester de cette Conférence.

9 grands messages clés sont mis en avant dans le Résumé global, qui sont les messages ressortant fortement de la conférence :

1. Des politiques eau et climat intégrées au niveau national et global d'ici 2030
2. Un système d'information global sur l'eau opérationnel
3. La mise en place de systèmes d'alerte précoce pour tous
4. Vaincre la dépendance à la consommation croissante d'eau pour fournir nutrition et énergie
5. Redéfinir les principes financiers pour rendre nos économies intelligentes en eau – climat – terre et écosystèmes
6. Un réseau global d'éducation sur l'eau pour construire les capacités des institutions et des personnes, en particulier pour soutenir les pays en développement
7. Des accords transfrontaliers sur l'eau inclusifs et complets
8. Une architecture institutionnelle de l'ONU qui doit être révisée avec la mise en place d'un Conseil des agences de l'ONU sous la direction du Secrétaire Général, et un panel scientifique indépendant en plus d'un arrangement pour discuter des politiques de l'eau aux Nations Unies à NY qui doit être développée à l'AG
9. Des processus intergouvernementaux sur l'eau convoqués sur une base régulière : tous les trois ans.

Cette Conférence n'a pas abouti à des décisions mais on voit que des évolutions pourraient émerger sur le multilatéralisme suite à cette conférence.

Quelques sujets majeurs

Certains sujets majeurs ont été évoqués à plusieurs reprises durant les déclarations :

1. Crise globale de l'eau qui touche tous les pays du globe ;
2. L'eau comme bien commun ou bien public mondial : très présent dans beaucoup d'interventions
3. Autour du financement, du climat, des systèmes d'alerte précoces
4. Les enjeux de qualité et de protection de la ressource

Le Water Action Agenda

Remarques majeures :

- Un document imparfait avec plus de 700 engagements soumis au mois de mars 2023, disparates dans leur nature.
- Des engagements volontaires et pas de systèmes de suivi de ces engagements.
- Seulement ¼ des engagements ont un potentiel transformatif fort.
- Seulement 26% proviennent du gouvernement et 11% d'institutions multilatérales
- Seulement 28% identifient une source de financement claire et 22% des engagements ont une cible de résultat clair.

Les réponses apportées à ce stade ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux.

La participation de la société civile

1168 organisations avaient reçu une accréditation spéciale, mais la question des visas a été un défi très difficile à lever (N.B. : plusieurs Etats ont demandé à ce que la prochaine conférence ne se tienne pas dans un des pays où le visa est le plus difficile à obtenir). En plus, le coût de la vie à New York a été complètement prohibitif pour les ONG. Toutefois, le format était centré sur les Etats, laissant peu d'espace à la société civile pour s'exprimer. Une des initiatives clés de la société civile a été le lancement d'un **Water Justice Manifesto**.

Bilan général

Cette Conférence avait **un caractère historique**. Elle montre qu'il y a une prise de conscience globale sur la crise de l'eau et l'ONU a compris qu'elle ne peut pas ignorer ce sujet.

Les discours des États étaient marqués par des appels à l'action et des alertes sur la crise de l'eau, bien qu'il y ait eu **un fort décalage entre ces constats et les solutions apportées**. La question de la mise en œuvre et du suivi restent complètement ouvertes.

Si certains participant.e.s, comme Tabalaba Boureima (CN-CIEPA, Mali) font un retour d'expériences selon lequel ce qui a été dit par le Ministre présent à la Conférence de l'ONU 2023 est le fruit d'un processus préparatoire au niveau national ayant engagé la société civile, ce processus n'a pas été mis en place par la plupart des pays représentés.

Le résumé du Président de l'AG des Nations Unies est plutôt identifié comme positif par les ONG de la Coalition Eau, avec **la reprise de certaines demandes** : la nomination d'un Envoyé spécial de l'ONU sur l'eau en 2023 et la perspective d'une nouvelle Conférence des Nations unies sur l'eau en 2023.

Toutefois, pour l'Envoyé spécial, se pose encore la question de son mandat et de son poids politique. Certains États sont aussi réticents à sa nomination.

Quant à l'organisation d'une nouvelle Conférence des Nations Unies sur l'eau en 2026, il semblerait que le Sénégal soit à la manœuvre avec un groupe d'Etats.

Le mécanisme intergouvernemental des Nations Unies sur l'eau va se renforcer, bien que l'impact de ces conférences se pose. Il y a des États comme la France qui espèrent qu'à la prochaine Conférence, il puisse y avoir une déclaration politique, puis un accord adopté.

Perspectives pour la société civile

Les perspectives clés identifiées pour la société civile sont les suivantes :

- **Endosser un rôle de suivi et de redevabilité** sur les engagements pris par les Etats en sollicitant des réunions pour savoir où en est la mise en œuvre de ces engagements.
- **Poursuivre au niveau politique un plaidoyer en faveur de la gouvernance mondiale de l'eau** : un courrier est en cours de préparation pour le FPHN de juillet 2023 par l'Effet Papillon demandant la nomination de l'Envoyé spécial, de porter les enjeux de l'eau dans les autres grandes conférences thématiques, et qu'une résolution de l'AG des NU soit adoptée prochainement pour des réunions régulières, dont une en 2026.
- **Définir des demandes et des mesures** qui devraient être prises pour les futures conférences de l'ONU.

Discussions et questions

À la suite de la présentation des sujets majeurs, les participant.e.s soulignent le fait qu'il faut bien comprendre les tenants et les aboutissants de l'assertion selon laquelle il faut considérer l'eau comme un bien commun. Sandra Métayer complète sur la question du bien commun en faisant part de sa discussion avec la cheffe de la délégation française à la conférence qui disait que cette notion était beaucoup utilisée mais pas bien définie au niveau international. Il serait donc essentiel que l'ONU se mette d'accord sur des grands principes pour définir l'eau comme bien commun.

Aziz Faye (POSCEAS, Sénégal) fait quant à lui état d'un sentiment mitigé. Une conférence d'une telle envergure, quel que soit le niveau et le nombre de délégations, devrait aboutir à une déclaration commune. Si elle a visiblement permis aux Etats de faire des déclarations les unes à la suite des autres, elle n'a pas donné place au débat et aujourd'hui aucun mécanisme n'a été mis en œuvre pour le suivi des engagements.

« Les engagements n'engagent que ceux qui y croient. »

Pour Aziz Faye, la problématique de l'eau est bien là et pour le moment on cherche comment trouver un consensus face à cette problématique globale.

Forum politique de haut niveau sur le développement durable : 10 au 19 juillet 2023

Il s'agira d'un pré-sommet en vue du Sommet des ODD pour les chefs d'Etat de septembre 2023. A cette occasion, la France et le Burkina Faso vont présenter des revues nationales volontaires. Deux rapports majeurs vont également être publiés : le rapport de synthèse sur l'ODD 6 de l'UN Water et le Rapport sur l'état de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement par le JMP OMS/UNICEF.

Lors du Sommet des ODD de septembre, une déclaration politique devrait être préparée, comprenant l'ODD 6.

Autres événements

- La Semaine mondiale de l'Eau en format virtuel du 20 au 24 août. Les sessions en ligne peuvent être suivies gratuitement. <https://www.worldwaterweek.org/>
- AfricaSan, en Namibie, du 6 au 10 novembre 2023 (peu d'informations à ce jour)
- Le FME en Indonésie, du 18 au 24 mai à Bali. Ce qui se profile est un forum très centré sur les enjeux économiques, innovation et prospérité. Le prochain FME va revenir sur un format plus classique autour d'un processus politique, un processus thématique, un processus régional et un programme « jeunesse ». Un site existe avec des informations sur le Forum : <https://www.worldwaterforum.org/>
Un appel à manifestation d'intérêt ouvert jusqu'au 1^e juillet pour être impliqué dans les topic groups coordinators.

Session 7 : Formation sur le processus et les outils de suivi de la mise en œuvre de l'ODD 6

➔ Voir le PPT de la formation dans le fichier joint.

Objectifs de la matinée

Mieux comprendre comment est mesurée la mise en œuvre de l'ODD 6 en particulier pour les cibles accès à l'eau potable (6.1) et à l'assainissement (6.2), comment les données sont produites et compilées au niveau mondial.

Discuter du processus du suivi technique et politique au niveau mondial.

- Suivi technique : cibles, indicateurs, acteurs de coordination
- Suivi politique : cadres de redevabilité

Conduire des échanges sur les systèmes de suivi au niveau national, depuis la collecte des données à la compilation pour la transmission à l'ONU.

Rappels sur l'Agenda 2030

Quand l'AG des Nations Unies a adopté les ODD, il y avait **quatre chapitres principaux** :

1. Une déclaration politique
2. Les 17 ODD
3. Les moyens de mise en oeuvre
4. Le suivi et l'évaluation

Dans le cadre international, les 17 ODD sont **non contraignants, universels, ambitieux et interdépendants**. Ils comprennent **une dimension inclusive forte**, appelant à **la mobilisation de tous les acteurs** pour leur réalisation, ainsi qu'une dimension d'**appropriation nationale** fortement poussée par les Etats. **Un cadre de suivi** a été défini au niveau national et international. Enfin, **une place importante est donnée à l'eau**.

L'eau dans l'Agenda 2030 apparaît à plusieurs niveaux :

- Dans le paragraphe 7 dans la déclaration ;
- Au niveau de l'ODD 6 ;
- Dans une vingtaine de cibles d'autres objectifs.

Les grandes lignes du suivi technique :

- La Commission statistique de l'ONU a défini 230 indicateurs de suivi, dont 11 sont liés au suivi des progrès vers la réalisation de l'ODD6.
- Au niveau national, l'Agenda 2030 pose l'ambition que chaque pays se dote de ces indicateurs pour mesurer ses progrès.

Les grandes lignes du suivi politique :

- Un Forum politique de Haut niveau pour le développement durable a été créé, instaurant un cadre de suivi mondial.
- Un rapport mondial sur la mise en œuvre des ODD produit chaque année, ainsi que des rapports thématiques complémentaires par les différentes agences onusiennes.
- Le rapport sur l'ODD 6, produit par UN Water, édité chaque fois que l'ODD 6 est passé en revue, soit tous les quatre ans.
- Les revues volontaires nationales, invitant les pays à rendre compte des progrès réalisés devant le FPHN.

Au niveau international, les indicateurs ont été définis et sont suivis par plusieurs organismes.

Cibles	Organisme de suivi
Cible 6.1	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement (JMP) www.washdata.org
Cible 6.2	
Cible 6.3	Initiative GEMI de suivi intégré des cibles ODD liées à l’eau et à l’assainissement www.sdg6monitoring.org/news/presenting-gemi
Cible 6.4	
Cible 6.5	
Cible 6.6	
Cible 6.a	Analyse et l’évaluation mondiales sur l’assainissement et l’eau potable (GLAAS) www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/investments/glaas/en/
Cible 6.b	

Focus sur les cibles et indicateurs sur l’accès à l’eau potable et à l’assainissement

N.B. : le pS-Eau a rédigé un guide très utile pour bien décrypter les définitions des cibles et des indicateurs : [Les Objectifs de Développement durable pour l’eau et l’assainissement](#).

La présentation est largement basée sur le ce guide.

Rappel sur les indicateurs OMD

Dans les OMD, l’eau et l’assainissement étaient une sous-cible de l’objectif 7. Cette cible visait à réduire de moitié le pourcentage de la population qui n’avait pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d’assainissement de base.

Les OMD mesuraient l’existence d’infrastructures mais pas le service en entier.

Dans le cas de l’assainissement, les OMD mesuraient l’existence d’infrastructures d’assainissement améliorées (permettant de séparer hygiéniquement les excreta du contact humain), mais pas l’existence d’un système d’évacuation et de traitement des boues et des eaux usées.

Dans le cas de l’eau, l’indicateur permettant de suivre la partie eau était la mesure du nombre de points d’eau améliorés, c’est-à-dire les points d’eau permettant de fournir une eau non contaminée du fait de leur conception et de leur construction (branchements domiciliaires, points d’eau publics raccordés au réseau, forages et puits tubulaires, etc.).

Les indicateurs de l’ODD cible et les cibles 6.1 et 6.2 (+ 4.a)

Cibles	Indicateurs
--------	-------------

Cible 6.1 – D’ici à 2030, assurer l’accès universel et équitable à l’eau potable, à un coût abordable	Indicateur 6.1.1 – Proportion de la population utilisant des services d’alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
Cible 6.2 – D’ici à 2030, assurer l’accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d’assainissement et d’hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Indicateur 6.2.1 – Proportion de la population utilisant des services d’assainissement gérés en toute sécurité, comprenant un équipement de lavage des mains avec du savon et de l’eau

Cible 6.1. : détail de la cible eau potable

	Interprétation
L’accès	Implique la disponibilité à proximité du domicile d’un point d’eau fiable et approvisionné en quantité suffisante pour couvrir les besoins domestiques
Universel	S’applique à tous les contextes, y compris le domicile, les établissements scolaires, les centres de santé, les lieux de travail et les espaces publics. Adapté à l’utilisation par les hommes, les femmes, les filles et les garçons de tous âges, y compris les personnes en situation de handicap.
Et équitable	Implique la réduction et l’élimination progressive des inégalités entre les sous-groupes démographiques.
À l’eau potable	Eau utilisée comme boisson pour la préparation des aliments et des repas, et pour l’hygiène personnelle. L’eau potable est constamment exempte de tout pathogène et elle ne présente pas des niveaux élevés de contamination par des substances toxiques.
A un coût abordable	Le paiement des services ne présente pas un obstacle à l’accès à l’eau ou n’empêche pas les individus de répondre à d’autres besoins fondamentaux.

Décryptage de l’indicateur retenu (6.1.1) « proportion de la population utilisant des services d’alimentation en eau potable gérés en toute sécurité » :

- Un point d’eau amélioré → Définition de l’indicateur « amélioré » des OMD
- Situé au domicile (habitation, cour, parcelle) → Accessibilité
- Disponible à tout moment où on en a besoin → Disponibilité
- Eau exempte de toute contamination par des matières fécales ou substances chimiques prioritaires → Qualité

Les ODD, comme le droit à l’eau, implique une réalisation progressive, et donc une réalisation progressive des niveaux de service.

C’est pourquoi le JMP a élaboré une échelle comprenant 5 niveaux :

		OMD (2000-2015)	ODD (2015-2030)
Géré en toute sécurité	Eau potable provenant d'un point d'eau amélioré situé à domicile, disponible au besoin et exempt de matières fécales et de contamination chimique		Service géré en toute sécurité (cible 6.1)
Elémentaire	Eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré, à condition que le trajet aller-retour pour aller chercher l'eau ne dépasse pas 30 minutes, temps d'attente compris		
Limité	Eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré, pour lequel le trajet aller-retour pour aller chercher l'eau dépasse 30 minutes, temps d'attente compris		
Non - amélioré	Eau de boisson provenant d'un puits non protégé ou d'une source non protégée	Point d'eau non-amélioré 	Service non-géré en toute sécurité
Pas de service	L'eau de boisson collectée directement d'un cours d'eau, barrage, lac, étang, mare, canal (d'irrigation notamment)		

Avant, les OMD considéraient que les deux premières catégories (« géré en toute sécurité » et « élémentaire ») correspondaient à un accès à l'eau potable. Les ODD quant à eux considèrent que **les quatre dernières catégories n'ont pas accès à l'eau potable** : « pas de service », « non-amélioré », « limité » et « élémentaire ».

En outre, les OMD ne considéraient pas l'eau en bouteille comme une source d'eau améliorée. Les ODD considèrent que l'eau en bouteille ou livrée par camion-citerne peut être une source limitée, élémentaire ou améliorée, selon les critères de qualité, d'accessibilité et de disponibilité de ces sources.

Etat des lieux pour l'Afrique selon le JMP 2022 :

- En 2020, 3 personnes sur 5 en Afrique manquaient de services d'alimentation en eau de boisson gérés en toute sécurité en 2020, avec de fortes disparités selon les régions et selon les zones urbaines et rurales. Toutefois, il s'agit de données compilées et ce sont des indicateurs qui ne sont pas faciles à suivre. Il s'agit d'estimation à aborder avec précaution ;
- En 2020, 21 pays d'Afrique disposaient d'estimations pour des services d'alimentation en eau de boisson gérés en toute sécurité.

Cible 6.2 : détail de la cible assainissement

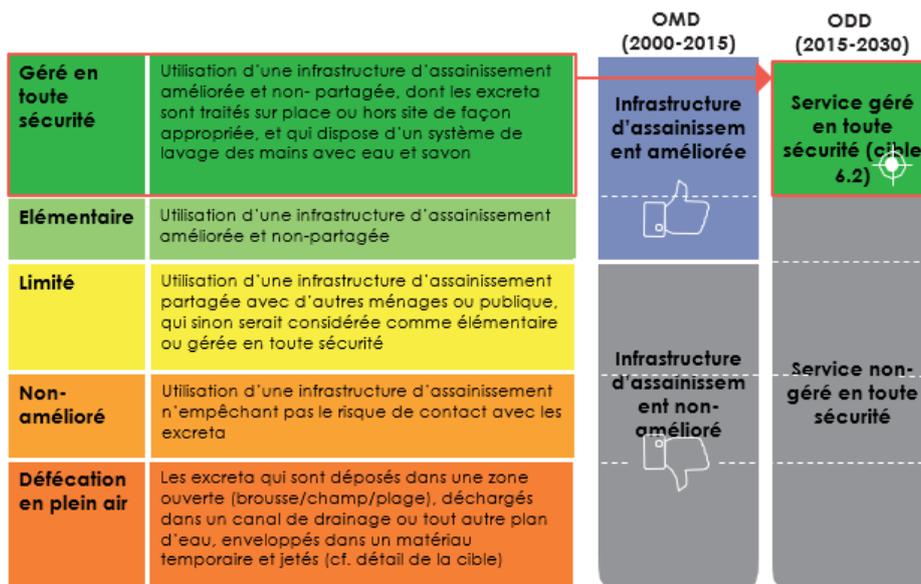
	Interprétation
L'accès	Implique des installations près du domicile pouvant être atteintes et utilisées facilement en cas de besoin
De tous	Pouvant être utilisés par des hommes, des femmes, des filles et garçons de tous âges, y compris des personnes à mobilité réduite
Dans des conditions équitables	Implique de réduire et d'éliminer progressivement les inégalités entre les sous-groupes de la population

A des services d'assainissement	L'assainissement est l'offre d'installations et de services destinés à gérer et à éliminer l'urine et les matières fécales d'origine humaine
Et d'hygiène	L'hygiène représente les conditions et pratiques qui contribuent à la préservation de la santé et permettent d'éviter la propagation de maladies, notamment le lavage des mains, la gestion de l'hygiène menstruelle et l'hygiène alimentaire.
Adéquats	Implique un système qui permet de préserver de façon hygiénique les populations de tout contact humain avec les excréta et également de réutiliser/traiter en toute sécurité les excréta sur place, ou de les transporter et de les traiter en toute sécurité hors site
Et mettre fin à la défécation en plein air	Les excréta des adultes et des enfants ne doivent pas être : <ul style="list-style-type: none"> • Déposés (directement ou après avoir été recouverts d'une couche de terre) dans la brousse, un champ, une plage ou tout autre espace ouvert, • Déversés dans une rigole d'évacuation, une rivière, la mer ou un autre plan d'eau, enveloppés dans un matériau temporaire avant d'être jetés
En prêtant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles	Implique de réduire la pénibilité de la collecte d'eau et de permettre aux femmes et jeunes filles de gérer les besoins en matière d'assainissement et d'hygiène avec dignité. Une attention particulière devrait être portée aux besoins des femmes et des jeunes filles dans les endroits de « grande utilisation » tels que les écoles et les lieux de travail, et les lieux à « haut risque » tels que les établissements de santé et les centres de détention
Et des personnes en situation vulnérable	Implique une attention aux besoins en eau, assainissement et hygiène spécifiques rencontrés dans des « cas particuliers », notamment les camps de réfugiés, les centres de détention, les rassemblements de masse et les pèlerinages

Décryptage de l'indicateur retenu (6.2.1) « Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, comprenant un équipement de lavage des mains avec du savon et de l'eau »

- Une installation sanitaire améliorée → définition de l'indicateur « amélioré » des OMD
- Qui n'est **pas partagée** avec d'autres ménages
- Et dont les excréta sont **traités sur place ou hors-site en toute sécurité**
- Et équipée d'un **système de lavage des mains avec de l'eau et du savon**

Le JMP a aussi défini une échelle des niveaux d'accès pour refléter la diversité des situations.



Etat des lieux pour l'Afrique en 2020 (JMP 2022) :

- Près de 3 personnes sur 4 en Afrique ne disposent pas d'installations d'assainissement gérées en toute sécurité avec de fortes disparités selon les régions et selon les zones urbaines et rurales ;
- En 2020, 26 pays d'Afrique disposaient d'estimations pour des services d'assainissement gérés en toute sécurité ;
- 3 personnes sur 5 en Afrique manquaient de services de base d'hygiène en 2020.
- En 2020, 37 pays disposaient d'estimations pour des services de base d'hygiène.

Discussions et questions

Félix Adegnika (CANE, Bénin) note que l'indicateur pour la partie 6.2 **ne mentionne pas l'attention particulière à apporter aux filles, aux femmes et aux personnes défavorisées**, en particulier relativement à la question de l'hygiène menstruelle.

Célestin Pouya (SPONG, Burkina Faso) évoque une étude, conduite par le SPONG, qui révélait 27% des jeunes filles manquaient l'école chaque mois lors de leurs menstruations au Burkina Faso. Depuis 2016, le SPONG a conduit des **actions du plaidoyer pour une meilleure prise en compte de la question de la GHM** (gestion de l'hygiène menstruelle). Il estime que c'est au niveau pays et au niveau des villages que les efforts doivent être faits pour adresser les problèmes spécifiques. A cet égard, il note le fait qu'il est courant d'installer des infrastructures qui ne sont pas utilisées car elles ne prennent pas en compte les besoins des populations.

Sareen Malik (ANW) indique qu'une étude a montré qu'au Kenya, de nombreuses femmes échangeaient des faveurs sexuelles contre l'accès à l'eau, selon un processus de « sextorsion ». Elle note qu'il convient d'être vigilants au fait que **l'accès à l'eau potable et à l'assainissement**, dans certains contextes, **peut être aussi associé à des violences sexuelles**.

Yaya Sidjim (ADC, Tchad) indique que les cibles ne sont **pas toujours réalistes dans les contextes africains**. Les objectifs devraient être fixés selon les contextes, autrement les résultats du suivi des indicateurs indiquent chaque fois que l'Afrique est en retard, alors qu'il s'agit d'une réalité différente.

Ndongo Mané Kébé (POSCEAS, Sénégal) se demande comment sont prises en compte les actions des ONG dans le renseignement des indicateurs.

Enfin, Tabalaba Boureima (CN-CIEPA, Mali) indique que sa préoccupation majeure concerne l'internalisation des indicateurs. « Il y a plus de 200 indicateurs, mais certains indicateurs ne sont pas adaptés aux réalités des pays. Théoriquement, le processus est bon, mais le travail d'internalisation, de prise en compte des pratiques et des valeurs culturelles n'a pas été fait. »

Cible 4.a : Eau potable et assainissement dans les établissements scolaires

Cible	Indicateur
Cible 4.a – Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	Indicateur 4.a.1 – 4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité ; b) Internet à des fins pédagogiques ; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques ; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés ; e) une alimentation de base en eau potable ; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes ; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]

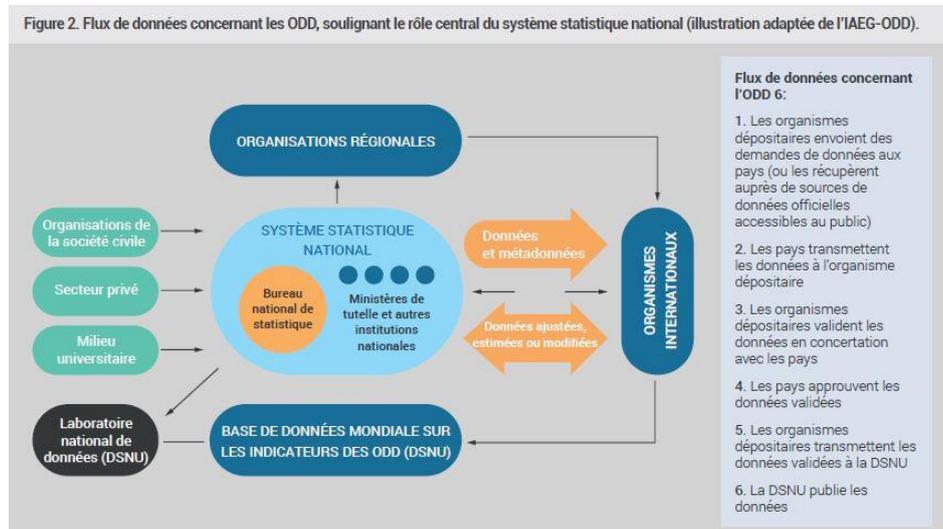
La cible ne fait pas mention en tant que tel de l'eau et de l'assainissement, mais l'indicateur si, en prenant en compte l'accès à une alimentation de base en eau potable, à des installations sanitaires de base, séparées pour hommes et femmes, à des équipements de base pour le lavage des mains.

Le JMP a également fait le même travail pour définir une échelle de services dans les écoles.

	NIVEAU DE SERVICE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	HYGIÈNE
	Avancé	À définir au niveau national	À définir au niveau national	À définir au niveau national
ODD 4.a	Elémentaire (OOD)	De l'eau potable issue d'un point d'eau amélioré est disponible dans l'école	Des installations améliorées et non mixtes sont utilisables au sein de l'école	Des installations destinées au lavage des mains qui mettent à disposition de l'eau et du savon sont présentes
	Limité	Présence d'un point d'eau amélioré (raccordé à une canalisation, puits ou source protégés, eaux de pluie, eau conditionnée ou livrée), mais l'eau n'était pas disponible au moment de l'enquête	Présence d'installations améliorées (toilettes à chasse mécanique ou manuelle, latrines à fosse avec dalle, toilettes à compostage), mais celles-ci sont mixtes ou n'étaient pas utilisables au moment de l'enquête	Installation destinée au lavage des mains sans eau ou sans savon disponible à domicile
	Aucun service	Pas de point d'eau ou point d'eau non amélioré (puits ou source non protégés, eau de surface)	Pas de toilettes ni de latrines, ou installations non améliorées (latrines à fosse sans dalle ni plateforme, latrines suspendues ou latrines à seau)	Pas d'installation destinée au lavage des mains dans l'école ou installation sans eau

Tableau 3 Échelles de services du JMP pour le suivi EAH dans les écoles

Suivi technique : le cadre théorique de la remontée d'informations pour le suivi de l'ODD 6



Le JMP envoie un formulaire aux pays qui transmettent leurs données. Le JMP et les organismes onusiens, valident le document en concertation avec le pays. Les pays approuvent les données validées, et celles-ci sont envoyées à la DSNU.

Le cœur du processus sont les systèmes statistiques nationaux, organisés différemment dans chaque pays (souvent un bureau national de la statistique) en lien avec les ministères et les autres institutions/organisations impliquées qui peuvent fournir de la donnée aux systèmes statistiques. Les systèmes statistiques échangent ensuite les données avec les organismes internationaux.

Suivi politique : les cadres de redevabilité

Le suivi au niveau mondial :

Le FPHN est l'espace politique officiel consacré au suivi de l'Agenda 2030. Il est organisé tous les ans à New York au niveau des ministres, sous l'égide de l'ECOSOC et tous les quatre ans à New York au niveau des chefs d'Etat.

D'autres espaces de suivi mondial existent pour l'accès à l'eau :

- Le partenariat SWA
- Les initiatives régionales dont AfricaSan
- Le Forum mondial de l'Eau
- La conférence des Nations Unies sur l'eau

Le suivi dans les pays :

- Le cadre de l'Agenda 2030 prévoit **une adaptation des indicateurs aux contextes nationaux** ;

- Les gouvernements doivent **effectuer régulièrement des examens globaux, qui sont volontaires**, dirigés par les pays.
- Le processus est donc très hétérogène.

Les processus de suivi dans les pays :

Retours d'expérience de Sadiga Camara (Guinée)

Sadiga Camara a travaillé pour le compte de l'administration avant sa retraite.

En Guinée, l'administration s'occupe de la mise en œuvre des programmes et du suivi de différents indicateurs sur la base des données compilées. Pour cela, elle s'appuie sur un suivi communautaire réalisé avec l'aide des communautés.

Pour la collecte des données :

La collecte de données s'effectue au niveau des villages. Elle permet de renseigner la fonctionnalité des infrastructures, la mobilisation des fonds pour assurer leur réparation et compiler les informations relatives aux infrastructures et aux services d'EAH. La collecte de données s'appuie sur les communautés. Elle peut être effectuée par différentes organisations / acteurs du secteur de l'EAH.

Au niveau des écoles, la collecte des données s'opère avec l'appui de la Fédération guinéenne des parents d'élèves et amis de l'école. La Fédération a également réalisé un plan d'action pour la prise en compte des problématiques liées à l'hygiène menstruelle.

Pour la compilation des données :

Les données collectées sont d'abord compilées au niveau régional, puis national, pour analyser le niveau des différents indicateurs. Les organisations et les institutions qui travaillent dans le secteur EAH et les bailleurs de fonds sont mobilisées dans le cadre d'un comité de pilotage permettant de coordonner l'instruction des indicateurs du JMP. Au cours des réunions, chaque organisation présente ses données et des discussions ont lieu en vue d'obtenir un consensus entre acteurs. Des revues régulières permettent de mettre à jour les informations.

Retours d'expérience d'André Zogo (Bénin) :

Dispositif mis en place pour le suivi des indicateurs des ODD, notamment de l'ODD 6 au Bénin.

Depuis 2016, un dispositif a été mis en place pour le suivi des indicateurs des ODD au Bénin, et notamment de l'ODD 6, ayant conduit à l'élaboration d'une situation de référence. Des travaux de base ont été réalisés par le Ministère du développement et de la coordination gouvernementale avec les différents ministères sectoriels, les collectivités locales et les OSC. Ces travaux ont permis de retenir 49 cibles prioritaires au niveau des 17 ODD, dont 4 concernent l'ODD 6. Les cibles prioritaires ont été prises en compte dans le Programme national de développement couvrant la période 2018 – 2025 et dans le plan national de Développement durable.

Concrètement, la collecte de données primaires se fait au niveau des communes par l'intermédiaire de points focaux dont les capacités méthodologiques et de collecte ont été renforcées. Une fois collectées, les données sont agrégées au niveau départemental puis national, permettant de renseigner les indicateurs qui sont transmis à l'ONU à travers le PNUE, l'ONU Eau, l'OMM, le GWPO, l'AMCOW, etc.

En dehors de la collecte et de la compilation des données, le Ministère en charge de l'eau met en œuvre des interventions relatives aux cibles liées directement ou indirectement à l'EAH, et en particulier aux cibles 6.1, 5.4 et 6.5 et 6.2.

La direction générale de la coordination du suivi des ODD a appuyé la dynamique de la Direction générale de l'Eau pour le partage et la méthodologie de suivi des indicateurs priorités.

Un manuel de suivi des cinq indicateurs a été élaboré et partagé aux acteurs pour qu'ils puissent s'approprier l'approche et les méthodologies.

En 2019, la revue sectorielle eau et assainissement a recommandé qu'il y ait un renforcement de l'implication du groupe sectoriel eau et assainissement dans le dispositif de veille par rapport au suivi de la mise en œuvre des indicateurs.

Voir les Exemples de formulaire de dépôt pour les points focaux et modèle d'établissement des rapports dans la présentation PPT.

Discussions et questions

Comment garantir la véracité des données collectées ?

Pour Félix Adegnika, les données de l'ONU font office de données d'évangile. Au Bénin, le Ministère reconnaît qu'ils n'ont pas les moyens pour collecter les informations, alors que les points focaux en font remonter. Lorsque les points focaux sont interpellés, ils disent être contraints d'envoyer des chiffres. Dès lors, qui valide les données qui sont envoyées ? Comment garantir leur véracité ?

André Zogo confirme qu'au Bénin, si le mécanisme de collecte et de compilation existe bel et bien, il ne fonctionne pas comme on l'aurait souhaité, conduisant les OSC à mener des actions de plaidoyer qui ont pu aboutir, par exemple, à la création du Scorecard présenté la veille. Des problèmes de ressources subsistent toutefois, et pour l'assainissement, cela fait deux ou trois revues qu'il n'y a pas eu de données concernant l'assainissement.

Quelle articulation y a-t-il entre l'institution nationale de la statistique et les institutions sectorielles pour l'EAH ?

Sadiga Camara explique qu'en Guinée, lorsqu'il y a une compilation des données, l'INS fait partie du comité de pilotage mis en place. Le plus souvent, l'INS dispose de premières données issues du recensement de toutes les données pays (populations, infrastructures, fonctionnalité). Les informations sur le terrain collectées par les points focaux et les OSC permettent d'actualiser celles dont disposent l'INS. Elles sont ensuite regroupées au niveau du comité de suivi des ODD.

Au niveau du Bénin, l'institut de statistique se situe au niveau du Ministère du développement et de la coordination gouvernementale, qui comprend aussi une direction qui travaille sur le suivi des ODD.

Que devient la donnée collectée ?

Guinée 44 partage le fait que l'association reçoit souvent des formulaires à remplir, qui sont ensuite remontés au niveau central, mais ils ne savent pas ce qui se passe pour la suite.

Nicolas Martin (Le Partenariat, Guinée) indique que depuis quelques années, le Ministère de l'Éducation effectue une collecte de données avec tablettes et niveau de référencement sur l'accès à l'eau au niveau des écoles. Toutefois, les données qui sont remontées ne sont jamais redescendues. L'État modifie-t-il les données collectées pour que cela plaise aux bailleurs ?

Quelle est la coordination entre les structures qui collectent des données ? La finalité ? Comment peut-on s'y retrouver ?

Au niveau du Mali, ce sont les agences onusiennes qui accompagnent la collecte et le suivi de ces données. Il y a trois départements qui s'occupent de l'ODD 6 dans différents ministères. Ce sont des directions techniques / centrales qui doivent se réunir avec l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le secteur de l'EAH pour discuter des données qui doivent être intégrées aux différents rapports. Toutefois, il observe que les données remontées au niveau national sont parfois différentes des données publiées dans les rapports GLASS et JNP.

Au Tchad, ce sont des enquêtes par grappe par indicateurs multiples qui permettent de compiler les données afin qu'elles soient envoyées au niveau international.

Au Niger, il existe un mécanisme de bilan permettant de compiler l'ensemble des données collectées. La plupart des données collectées sont fiables et consensuelles. Toutefois, Mamane Abdou Boubacar (CCOAD, Niger) souligne que les indicateurs ne sont pas toujours pertinents pour apprécier les réalités de certains contextes, notamment en milieu rural.

Aziz Faye (POSCEAS, Sénégal) note qu'à écouter les différentes expériences des pays, l'on se rend compte qu'il y a des différences fortes dans la collecte des données. Le JMP est alimenté par les données nationales, qui sont transmises par des services dédiés. Toutefois, il existe aussi des rapports alternatifs élaborés par des ONG, comme au Sénégal.

Au Sénégal, la direction générale de la planification et de la politique économique harmonise l'ensemble des données collectées. Il s'agit de données intersectorielles travaillées de façon commune et harmonisées pour élaborer des données pays. Au niveau du CONGAD, il y a un groupe de travail dédié qui produit un rapport alternatif. Le CONGAD est toujours invité pour présenter son rapport par la direction générale de la planification et de la politique économique pour harmoniser les données officielles. Aziz Faye estime qu'il n'y a pas de différences notoires entre les données collectées par l'État et les données produites par le rapport alternatif du CONGAD.

Quelles initiatives au niveau des écoles ?

Aziz Faye : que pour ce qui est de la mise en place d'installations, le ministère de l'Éducation nationale a donné des directives allant dans le sens du respect de certains critères : accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, obligation de faire des toilettes séparées (voire mise en place d'une cabine dédiée pour l'hygiène menstruelle), existence d'un point d'eau.

Jacques (CCEABT, Togo) s'interroge sur la pertinence de construire une cabine à part était stigmatisante. Est-ce que ce n'est pas stigmatisant pour les jeunes filles qui ont leurs menstruations ?

Pour Aziz, il n'y a rien de stigmatisant si les latrines sont bien conçues (construction d'un « mur de pudeur » par exemple).

Mamane Abdou Boubacar (CCOAD, Niger) indique qu'au Niger, des expérimentations ont été conduites pour mettre en place des latrines sensibles à la question GHM. La question qui se pose désormais est celle de la durabilité des infrastructures conduites, notamment au niveau des centres de santé et des établissements scolaires.

Comment la problématique de la durabilité est-elle prise en compte ?

Au niveau de la Guinée, Sadiga Camara indique que l'emphase a été mise sur la participation communautaire, comme élément clé de durabilité des installations. Pour lui, la force de la société civile est de prendre en main les actions d'intermédiation sociale pour aider les communautés à assurer la gestion des infrastructures de façon durable.

Aziz Faye intervient en disant qu'au niveau du Sénégal, toutes les écoles disposent de latrines, mais que ce sont la plupart du temps des latrines disponibles mais non fonctionnelles. Pour faire face à cette problématique, la POSCEAS a souhaité combiner dans ses actions, un volet hard et un volet soft, ce dernier comprenant de l'accompagnement des parties prenantes de l'école (enseignants, élèves, comités de gestion de l'école) à la gestion du WASH à l'école, à l'entretien préventif et à la maintenance des infrastructures. Ce modèle a été modélisé et mis à disposition du Ministère de l'Education nationale. Les résultats se sont avérés probants au niveau de Saint-Louis et de Matam.

Mariame Kourouma (AFS, Guinée) explique que l'ONG Plan International a mis en place des projets de développement local en étroite collaboration avec des communautés à Kisidougou, pour favoriser leur durabilité. Alexis Ouendeno (Guinée 44, Guinée) confirme que depuis quelques années, les problématiques EAH sont devenues une priorité plus forte des OSC, des acteurs du développement et de l'Etat, aboutissant à des avancées concrètes. Par exemple, la ville de Kindia a connu une forte amélioration de son cadre de vie et de la salubrité publique grâce à des initiatives mises en œuvre en lien avec la gestion des déchets pour éviter de souiller les rivières. De la même manière, des points d'eau ont été mis en place dans de nombreuses écoles, au lieu des puits améliorés, ce qui a nécessité de faire de nombreux travaux (forages, systèmes d'adduction d'eau) et de nombreux travaux d'amélioration continue (séparation progressive des latrines entre les garçons et les filles).

Enfin, Emile Atigaku indique que si la question de durabilité est clé, la question de la gouvernance de ces ouvrages l'est aussi. Ainsi, un point d'attention doit être mis pour favoriser la régulation au niveau du tarif pour les personnes les plus vulnérables et la participation citoyenne. En effet, la question du financement est clé puisqu'il apparaît nécessaire de penser des mécanismes qui puissent permettre d'aller vers l'autofinancement de certains ouvrages (« Parfois, l'eau est coupée dans les écoles et les centres de santé quand les factures ne sont pas payées »). Ousmane Dambadji (CCOAD, Niger) confirme la nécessité de trouver des financements endogènes en s'inspirant des mécanismes qui existent dans d'autres pays.

Pour conclure, Tabalaba Boureima (CN-CIEPA, Mali) note que certains thèmes sont revenus durant l'atelier comme la durabilité et l'approche intégrée ou holistique du WASH. Ces thématiques devraient selon lui pouvoir alimenter les grands messages et les recommandations issues de l'atelier.

Session 8 : Identification d'une activité multipays commune de l'AAFEA

Cadrage

Rappels de la stratégie partenariale

Dans le cadre de la stratégie partenariale, l'OS 2 portant sur le plaidoyer identifiait comme l'un de ses modes d'action le renforcement du plaidoyer national et l'appui au plaidoyer régional et international. Par ce mode d'action, l'AAFEA accompagne les efforts nationaux à travers la mise à disposition d'outils, d'études, de messages collectifs.

Trois thématiques de plaidoyer majeures avaient aussi été identifiées :

- (1) Assurer le DHEA pour tous en ne laissant personne de côté
- (2) Allouer des financements adaptés suffisants, répondants aux besoins réels et transparents
- (3) Assurer une bonne gouvernance du secteur, intégrant la participation citoyenne et la redevabilité.

En outre, cette année, l'AAFEA a choisi de travailler sur le sujet du suivi de la mise en œuvre de l'ODD 6.

Objectif de l'activité :

Produire une publication de plaidoyer coordonnée entre les pays qui permettraient aux membres de l'AAFEA de conduire une activité commune, de produire ou approfondir les messages de l'Alliance afin d'alimenter son plaidoyer.

Elle devrait être utile au niveau national en servant les activités des réseaux et en les renforçant. Enfin, cette publication devrait permettre de renforcer la visibilité et la crédibilité de l'Alliance.

A travers l'AFD, la Coalition Eau dispose d'un budget de 24 000 euros pour financer cette publication avec l'idée de se concentrer sur cette activité au second semestre de l'année 2023.

Rappel d'activités multipays déjà conduites

Des actions ont déjà été mises en œuvre par l'AAFEA dans les années passées : travaux d'expertise multipays, outils, positionnements, etc.

- **Une étude sur l'ODD 6** et les mécanismes nationaux de redevabilité en 2018, à partir d'études de cas nationales (6 pays de l'Alliance – 28 pays au total). En termes de résultats : certains collectifs ont mis en œuvre des plaidoyers sur la base de cette étude. Pour Beaudelin Dongmo (AME, Cameroun) indique que cette étude a constitué la base de la mise en place du forum régional de l'eau. Au niveau international, elle a été présentée et lancée au FPHN de 2018. Une deuxième session avait été organisée au niveau de la Semaine Mondiale de l'Eau ;
- **Une étude sur l'intégration des DHEA dans les législations et les politiques publiques** des 10 pays de l'Alliance en 2021 ;
- **Un document de positionnement** (déclaration de Saly) en 2019 identifiant les grands messages de l'AAFEA.

➔ **L'idée de cette étude multipays est avant tout de renforcer les plaidoyers nationaux.**

Activités déjà planifiées par les collectifs : que faisons-nous en commun ?

L'exercice de mardi a mis en avant que les pays mettent en place des activités similaires.

- Suivi et influence des plans nationaux ;
- Participation ou organisation d'espaces / d'ateliers / de forums d'échange autour des enjeux EAH et participation aux espaces de concertation du secteur ;
- Plaidoyer sur les financements, les budgets, les investissements, le contrôle citoyen des budgets ;
- Rapports alternatifs ODD 6 ;
- Plaidoyer constitutionnel pour l'intégration des DHEA ;
- Plaidoyer sur la priorisation de la WASH dans l'agenda politique ;
- Participation aux foras internationaux ;
- Structuration/ Fonctionnement des réseaux ;
- Cartographie d'actions des OSC.

➔ **La question : Quel pourrait être le sujet et les objectifs de préparation de cette publication collective ?**

Consignes :

Travaux de groupe : les boulettes d'idée

1^e phase : première ronde de réflexion en sous-groupes (25 minutes)

2^e phase : boulettes (5 minutes)

3^e phase : deuxième ronde de réflexion / bonification (20 minutes)

Restitution des travaux : 5 à 10 minutes par groupe

Remarques préalables :

- Une traduction du français vers l'anglais pourrait être réalisée pour les principaux documents de l'AAFEA. Inversement, les grands documents du secteur qui ne sont pas encore traduits pourraient être traduits en français.

Restitution des boulettes d'idées

Proposition 1 :

Thème	L'accès durable aux DHEA / l'effectivité du DHEA, une exigence (à reformuler) des populations et OSC africaines
Objectif	Garantir un accès durable à l'EAH en Afrique
Précisions à apporter	Préciser ce que veut dire « accès aux droits » : le droit c'est pour l'accès à l'eau, l'accès à l'assainissement. On jouit d'un droit. C'est sémantique. L'accès peut être entendu par « effectivité ». L'objectif tel que défini n'est pas SMART par rapport à la publication.

Proposition 2 :

Thème	Etude sur la qualité de l'eau de consommation dans les pays de l'AAFEA
Objectif	Disposer d'éléments (données, infos) pour conduire un plaidoyer sur l'amélioration de la qualité de l'eau de boisson dans les pays de l'Alliance

Proposition 3 :

Thème	Effectivité des DHEA dans les pays de l'Alliance dans un contexte de défi sécuritaire et de changement climatique
Objectif	Amener les gouvernements à prioriser l'EAH dans les politiques publiques, lois, programmes et budgets, afin d'accélérer l'effectivité des droits d'accès des populations à ces services sociaux de base
Précisions à apporter	Circonscrire le champ de l'étude aux pays de l'Alliance. Cibler les groupes vulnérables (PDI, réfugiés) pour ne pas doubler l'étude déjà menée.

Proposition 4 :

Thème	Rapport alternatif sur la situation de l'hygiène et de l'assainissement dans les pays de l'Alliance, en lien avec le système de suivi WASSMO de l'AMCOW
Objectif	Construire des évidences pour soutenir un plaidoyer visant l'amélioration et une meilleure prise en compte de l'hygiène et de l'assainissement dans les pays de l'Alliance
Précisions à apporter	Pousser pour que les Etats renseignent le système de suivi éval WASSMO de l'AMCOW

Proposition 5 :

Thème	Intégrité dans la gestion/ efficacité / redevabilité / transparence des finances publiques dans le secteur de l'EAH en Afrique francophone
Objectif	1) identifier les risques d'intégrité importants 2) faire l'inventaire de nouvelles pratiques de redevabilité et faire des recommandations stratégiques 3) identifier des ressources et motivations pour une meilleure coordination et une plus grande intégrité dans le secteur 4) Promouvoir la redevabilité et la transparence
Précisions à apporter	- Terme général sensible : parler d'efficacité - Mettre accent sur redevabilité et transparence dans la thématique plutôt qu'intégrité - Objectif : promotion de la redevabilité et la transparence

Discussions

Sur l'intégrité : Quatre éléments définissant l'intégrité : transparence, redevabilité, participation et anti-corruption.

Sur l'angle d'attaque : la perception du sujet peut constituer un blocage pour les cibles

Sur l'objectif : Il faudrait un seul objectif général de la publication qui soit SMART

Sur la nature du document : il faudrait préciser la nature du document pour chaque proposition : étude, document de plaidoyer, rapport alternatif...

Sur le budget : le budget de 24 000€ est limité pour une étude. A ce stade, il s'agit de ne pas se focaliser trop sur le budget car la Coalition Eau va voir si des possibilités de co financements sont possibles.

Précisions sur la nature des documents

Étude : construire des évidences, disposer d'éléments (données, informations) pour conduire un plaidoyer sur un sujet à défricher.

Document de plaidoyer : diffuser des messages pour amener les gouvernements à accélérer la mise en œuvre de sujets défendus dans les publications : prioriser l'EAH dans les politiques publiques, les lois, mieux prendre en compte le sujet de l'assainissement et de l'hygiène, prioriser l'EAH dans les budgets, œuvrer vers une plus grande transparence / redevabilité (intégrité).

Rapport alternatif : un mix des deux. Il s'agit d'une prise de parole à partir de données remontées par la société civile.

Résumé des propositions

3 propositions sur les droits / l'accès à l'EAH :

- **L'effectivité des DHEA, une exigence des populations et des OSC africaines** (document de positionnement)
- **L'effectivité des DHEA dans un contexte de changement climatique et d'insécurité** (document de positionnement) : priorisation des DHEA dans les programmes, les projets, les lois de finances. Il faudrait voir si une étude mérite d'être conduite comme préalable à l'élaboration du document de positionnement. Pour Célestin Pouya, les droits humains constituent la priorité à défendre auprès des gouvernements, pour leur intégration aux politiques publiques, aux lois, aux plans de financement. Les financements constituent un moyen, les droits humains une priorité.
- **Rapport alternatif sur la situation de l'hygiène et de l'assainissement** dans les pays de l'Alliance (en lien avec le système de suivi WASMO de l'AMCOW).

Financement :

- **Intégrité dans la gestion / efficacité / redevabilité / transparence des finances publiques dans le secteur de l'EAH en Afrique francophone.** D'après Sareen, un rapport a déjà été élaboré sur la question par Water Integrity Network, donc la méthodologie est déjà éprouvée. La mise en œuvre des droits implique des financements. C'est pourquoi il est indispensable de comprendre la gestion des finances dans le secteur de l'EAH. C'est un préalable pour conduire des plaidoyers.
Champ d'intervention : au niveau macro, y a-t-il une possibilité que la société civile ait un regard sur l'allocation des fonds que les institutions allouent aux Etats ?

Qualité de l'eau :

- **Étude sur la qualité de l'eau de consommation dans les pays de l'AAFEA** : ce sujet n'avait pas été identifié comme une priorité dans les sujets de l'Alliance et apparaît plus technique.

Discussions / conclusions :

- ➔ L'idéal serait d'aborder la question de l'effectivité du droit humain dans les pays, celle des financements (engagement des différents Etats), de la gouvernance et de la participation citoyenne, de la durabilité et d'action structurante dans le secteur de l'EAH... L'idéal serait de conduire une étude permettant d'avoir une approche transversale des différents sujets, à l'image du rapport GLASS à l'international (qui s'intéressent aux conditions pour l'amélioration de l'action). Il serait intéressant de disposer d'un « mini rapport GLASS » pour les pays de l'Alliance.
- ➔ Il semble qu'un document de positionnement soit plus approprié si le budget est de 24k€.
- ➔ Un terme qui rassemble : le respect des engagements nationaux et internationaux pris par les États des membres de l'Alliance. C'est d'ailleurs le 4^{ème} message de l'Alliance « Respecter les engagements déjà existants et en rendre compte ». Le rapport pourrait donc consister à compiler les engagements des pays / entre les pays et à produire une analyse critique sur leur application de la part des réseaux d'OSC de chaque pays. Chaque réseau pourrait par exemple organiser une demi-journée avec ses membres pour organiser la mise en débat et identifier les grands messages des OSC sur le suivi des engagements.

Pour le cas du Burkina Faso, le plaidoyer est dirigé vers le suivi des politiques publiques : le SPONG qui oriente déjà ses actions vers le suivi des engagements sectoriels, donc la plus-value serait à discuter.

Prochaines étapes :

A partir des échanges, la Coalition Eau va revenir avec une proposition de note de cadrage auprès des collectifs de l'AAFEA.

Session 9 : Échange sur la charte de fonctionnement de l'Alliance

Discussion ouverte : Qu'est-ce qu'une Charte ? Pourquoi élaborer une Charte ?

- Pour jeter les bases des conditions de collaboration pour voir comment on fonctionne en groupe ;
- Pour définir comment on fonctionne ensemble, la périodicité des rencontres ;
- La Charte permet à chacun des membres de savoir comment se comporter ;
- Pour définir des principes des collaborations et comment on fonctionne en commun ;
- Pour clarifier les missions, les responsabilités, les principes qui régissent l'Alliance, et ensuite approfondir le mode de fonctionnement, la structuration de l'Alliance, les cotisations.

/ !\ Une charte n'est pas un règlement intérieur, ni un statut. Ce n'est pas un document juridique.

Le besoin est les enjeux

Quels risques si nous n'avons PAS de charte ?

Différents types de risques identifiés :

- Désordre : pas d'organisation, pas d'unité, un éclatement d'objectifs, de lignes directrices
- Pas de rôles, responsabilités, engagements clairement définis
- Entraîne de la confusion
- Limite l'adhésion aux valeurs et vision commune de l'Alliance
- Flou sur l'identité du collectif
- Moins de crédibilité de l'Alliance

Quels risques si nous avons une Charte ?

- Risque que la Charte ne fasse pas consensus
- Risque de manque de flexibilité, perte de temps dans les procédures, le retard de mise en œuvre d'actions prêtes >> limitation des actions
- Danger de rigidifier et complexifier

Doter l'AAFEA d'une charte, serait donc :

- Un facteur de transparence
- Un facteur d'adhésion
- Une clarification des rôles de missions des engagements des membres
- Une attention particulière au fait que ce soit un collectif informel
- Ne pas rigidifier / complexifier le fonctionnement
- Aussi un moyen d'affirmer par un autre biais l'identité du collectif

Retour d'expériences : le fonctionnement de la Coalition Eau

Présentation de la Charte de la Coalition Eau

La Coalition Eau rassemble 30 ONG françaises. Elle n'a pas de structure juridique, ses membres ayant fait le choix de conserver une structuration informelle depuis 15 ans, bien que la question de déposer les statuts ait été posée à de nombreuses reprises. Les membres ont toujours préféré conserver une structure souple adossée à un porteur administratif (le Gret) pour régler les aspects administratifs, juridiques et financiers.

La Coalition Eau dispose d'une Charte de fonctionnement qui précise ses modalités d'organisation et de prise de décision. Ce n'est pas un document contractuel. C'est une Charte qui lie moralement les ONG membres.

La Coalition Eau est régie par un principe général de relation de confiance entre ses membres, qui font partie du collectif car leur vision des enjeux et des actions à conduire converge.

« Autant que faire se peut, les décisions au sein de la Coalition Eau sont prises dans le consensus, après débat et dialogues constructifs, afin de maintenir une cohésion indispensable à la conduite de projets collectifs. »

Ce principe de consensus est extrêmement important pour ses membres.

Pourquoi une Charte ?

- **Parce que son activité se développait** et qu'elle avait la possibilité de recevoir des subventions de bailleurs pour financer son activité ;
- **Parce qu'elle avait besoin de règles communes** pour valider ses prises de position, pour prendre des décisions collectives, pour clarifier son système de membership et ses modalités de travail ;
- **Pour rester un collectif informel** et éviter de déposer des statuts (chronophage, au détriment de ses activités) et pour assurer sa viabilité en bénéficiant du portage et des fonctions supports du chef de file. Ce soutien évite de surcharger l'équipe qui reste concentrée sur les activités de plaidoyer, de structuration de la société civile, d'accompagnement de l'Alliance, etc.

Structuration du collectif et fonctionnement

Le modèle de gouvernance est très similaire à celui d'une association.

L'Assemblée plénière rassemble tous les membres deux fois par an. Son rôle est de valider les grandes orientations et de décider des grands positionnements du collectif. Ce sont aussi des moments où toutes les informations sont partagées. Chaque ONG identifie un point focal qui la représente à l'Assemblée plénière de la Coalition Eau, même si d'autres membres des ONG peuvent faire partie des groupes de travail. Quand cela est possible, la personne point focal a le mandat pour valider / décider des prises de position de la Coalition Eau pour le compte de son organisation.

Le groupe de coordination est une instance mandatée par l'ensemble des ONG membres pour mettre en œuvre le programme de la Coalition Eau et prendre les décisions courantes. C'est ce groupe qui appuie le Secrétariat, qui se prononce sur l'entrée de nouveaux membres et qui assure les fonctions de représentation du collectif. ONG membres : ACF, BlueEnergy France, Gret, SIF. Le Groupe de coordination coopte ses membres. Une ONG qui souhaiterait entrer en fait la demande au GC. Celui-ci se réunit 5 à 6 fois par an. Ce sont les ONG les plus actives qui en font partie, parce qu'elles ont la capacité de prendre cette charge. Les autres ONG font confiance au groupe.

Les groupes de travail qui font émerger des positionnements communs et mettent en œuvre des actions concrètes.

Un Secrétariat permanent qui anime les espaces d'échange du collectif, coordonne et réalise les actions. La Coalition Eau est le chargé de plaider de tous ses membres.

Le chef de file héberge la Coalition Eau sous la forme d'un programme spécial. Il a la responsabilité administrative, des décisions financières, de l'exécution des dépenses logistiques de la Coalition Eau. Le chef de file est désigné à l'unanimité par les membres du GC, doublée de la majorité simple de la plénière. Aucun système de changement n'est prévu : tous les membres ne sont pas prêts à porter la Coalition Eau et les ONG sont plutôt reconnaissantes au chef de file de bien vouloir jouer son rôle. Le chef de file n'a pas de pouvoirs particuliers dans les décisions du collectif. C'est le Gret qui occupe cette fonction depuis 2019.

Les procédures de validation, de signature et d'affichage de la Coalition Eau :

Différents niveaux de garantie :

- L'équipe du Secrétariat de la Coalition Eau a un rôle de filtrage : le texte proposé, la prise de décision est-il compatible avec les préoccupations et les positionnements de la Coalition Eau ?
- Si c'est compatible, le Secrétariat fait valider la proposition par le Groupe de Coordination.
- Lorsque certains textes / outils ont un caractère nouveau et permanent plus fort, la validation se fait par l'Assemblée plénière, par exemple, la constitution d'un nouveau groupe de travail.

Quand un document est publié par la Coalition Eau, il est signé par la Coalition (avec son logo). Les noms des membres sont affichés à la fin du document (pas les logos).

L'intégration d'un nouveau membre :

Sa nature doit correspondre à celle des ONG de la Coalition Eau. Toute association émanant du secteur public, marchand, des intérêts du secteur privé est exclue. Quand une ONG veut rejoindre la Coalition Eau, elle envoie un courrier pour expliquer sa demande d'adhésion, dire qu'elle est d'accord avec les positionnements du collectif et dire ce qu'elle peut apporter. Il y a un échange avec l'équipe salariée de la Coalition Eau puis il y a une validation avec le Groupe de coordination.

L'exclusion n'est jamais arrivée depuis 15 ans. Toutefois, si cela devait arriver, le groupe de coordination peut décider à la majorité des 2/3 de l'exclusion, après discussion à l'amiable.

Discussions et questions

Après 10 ans de collaboration avec la Coalition Eau, serait-il possible d'organiser une rencontre entre les membres de la Coalition Eau et les membres de l'Alliance ? Oui, ce serait souhaitable. Une réunion en visioconférence pourrait être organisée.

Comment fonctionne le portage administratif avec le Gret ? Juridiquement, l'équipe du Secrétariat est salariée du Gret, mais dans les faits, elle est détachée et identifiée comme la Coalition Eau et pas comme le Gret. Le Secrétariat rend des comptes au Groupe de coordination. La Coalition Eau fait une différence entre le responsable fonctionnel (le Groupe de coordination) et le responsable hiérarchique (celui qui juridiquement dans la structure porteuse est le N+1). C'est le groupe de coordination qui suit les activités de la Coalition Eau

au quotidien. Quand le Gret est devenu chef de file, il a fait un courrier aux ONG membres pour dire qu'il respectait le fonctionnement préalable de la Coalition Eau.

Le Gret est-il responsable en cas d'audit ? C'est le Gret qui contractualise avec l'AFD et les bailleurs pour les programmes de la Coalition Eau. S'il y a des dépenses inéligibles, c'est au Gret de les régler. Une chargée de gestion financière du Gret aide l'équipe sur la gestion financière des programmes Coalition Eau.

Y a-t-il un mécanisme prévu pour l'alternance du chef de file ? Il n'y a pas de mécanisme prévu pour l'alternance du chef de file. Le Gret est chef de file depuis janvier 2019, faisant suite à Eau Vive (chef de file entre 2007 et 2018) qui a eu des difficultés financières importantes en 2018, ce qui a conduit la structure en France à fermer ses portes. Lorsque s'est donc posé la question du portage administratif, il y a eu une forte mobilisation des membres pour trouver des solutions. Trois membres se sont portés volontaires pour être porteur administratif : ACF, Gret, SIF, mais c'est finalement le Gret qui a été désigné à l'unanimité. Une négociation a eu lieu avec l'AFD pour que le programme en cours soit transféré sur le Gret.

Emile Atigaku (CCEABT, Togo) souligne également que la mise en place d'un chef de file tournant complexifie le fonctionnement des collectifs informels et fait peser le risque de tomber sur un porteur administratif et institutionnel qui ne joue pas bien le jeu. Mieux vaut avoir un porteur robuste.

Y a-t-il un projet que le nom Coalition Eau a-t-il vocation à évoluer ? L'ODD 6 englobe des dimensions plus larges que celle de l'eau. Il n'y a pas de projet que le nom évolue en dépit du fait que c'est un nom imparfait. Pour des enjeux de communication et de visibilité, il n'y a pas de projet que le nom évolue.

Les membres cotisent-ils ? Il y a bien une cotisation qui est prévue (de 50 euros à 2000 euros, selon un barème indicatif en fonction du budget eau et assainissement de l'ONG membre).

Y a-t-il une structure membre qui assure le commissariat aux comptes ? Le commissariat aux comptes est celui du Gret, puisque la Coalition Eau est intégrée comme un programme du Gret.

La baseline de la Coalition Eau a-t-elle évolué (le mouvement des ONG françaises engagées pour les DHEA et pour l'eau bien commun) ? Oui, elle évolue en fonction de l'évolution du collectif. Elle n'était pas la même au départ.

A quoi servent les autres membres, hors GC ? Est-ce qu'ils contribuent au fonctionnement de la Coalition Eau ? Oui, ils sont actifs à travers les groupes de travail.

Quel est l'intérêt du chef de file ? C'est une charge très lourde pour le Gret, qui joue le jeu du collectif (il ne doit pas en tirer un profit individuel). En 2019, ce qui a été mis en avant, c'est qu'ils ne voulaient pas que la Coalition Eau disparaisse donc il fallait un chef de file volontaire. Pour le Gret, héberger la Coalition Eau apporte des compétences RH en animation de réseau et plaidoyer.

Au niveau du GC, qui est l'interlocuteur direct/principal ? Il n'y a pas d'interlocuteur direct. Quand la Coalition Eau s'adresse au Groupe de coordination, elle s'adresse aux quatre points focaux.

Eclaircissements des liens entre la Coalition Eau et l'AAFEA ? La Coalition Eau a-t-elle animé/soutenu d'autres réseaux ? La Coalition Eau a mis à disposition des moyens pour accompagner l'Alliance. Elle s'est mise au service des dynamiques de la société civile d'Afrique de l'Ouest et du Centre. L'AAFEA n'est pas le seul réseau que la Coalition Eau a animé. Avec d'autres collectifs, elle a été à l'initiative de l'Effet papillon. Au début, c'était la Coalition Eau qui en était l'animatrice. En 2013, il y a eu une décision des ONG de la Coalition Eau pour dire

qu'elle n'était pas la mieux placée pour animer l'Effet papillon, en tant qu'ONG française. Parmi les autres membres fondateurs, il y avait des réseaux internationaux qui ont repris l'animation, dont le Secrétariat International de l'Eau (SIE). Du fait que l'animation repose sur la Coalition Eau, celle-ci est l'animatrice principale de l'Alliance. Elle joue à la fois un rôle d'animation et de PTF.

Éléments à intégrer / à ne pas intégrer à la Charte de l'AAFEA

À la suite de la présentation du fonctionnement de la Coalition Eau, les membres indiquent par un exercice de post-its individuels :

Des éléments intéressants à intégrer dans la Charte AAFEA ?

- Gouvernance et le pilotage : définition d'organes de gouvernance avec des rôles différenciés ; établissement d'un groupe de coordination
- Partage des rôles et des responsabilités
- Existence d'un porteur admin/ chef de file
- Existence d'au moins un salarié pour animer
- Procédure adhésion
- Les engagements des membres
- La cotisation (mais aussi dans les éléments à pas garder)
- Caractère « informel » : pas de structure juridique et admin
- Les valeurs, la notion de confiance, agir en commun, transparence
- les éléments de communication

Éléments à ne PAS intégrer dans la Charte ?

- Cotisation annuelle
- Chef de file / porteur administratif permanent
- Refus des financements des entreprises
- Equipe de coordination composée des membres historiques uniquement

Ce travail étant basé sur des post-its individuels, ils ne reflètent pas l'avis de tous les participant.e.s.

Travail sur la Charte

Rappel des discussions de l'année dernière

Lors de l'atelier de Saly de 2022, les membres ont été amenés à participer, en plénière, à l'exercice des "3C", en identifiant :

- **Conserver** : ce qui fonctionnait bien et qu'on devait *conserver*,
- **Cesser** : ce qui fonctionnait moins bien et qu'il fallait *cesser* ou *modifier*,
- **Créer** : ce qui n'existait pas encore et qu'il fallait *créer*.

Plusieurs éléments identifiés, ont préfiguré la réflexion sur la Charte et sur son contenu, comme le rappelle le tableau ci-dessous.

Conserver	Cesser / Modifier	Créer
- La dynamique de partenariat entre la Coalition Eau et l'Alliance	- Revoir l'approche de mobilisation de ressources (symbole d'autonomie)	Sur la stratégie :

<ul style="list-style-type: none"> - La communication entre l'Alliance et la Coalition Eau - Le cadre d'échange et de partage - Le rôle d'accompagnateur de la Coalition eau (<i>NB : dans la mesure du possible, la Coalition ne souhaite pas de visibilité</i>) et de moyen d'accéder à des financements internationaux - Un format informel de l'AAFEA tout en se dotant d'une Charte pour régir son fonctionnement - Le travail sur des thématiques intéressant plusieurs membres pour éviter la concurrence entre l'Alliance et ses membres - Les rencontres annuelles des membres en présentiel - La subsidiarité entre les activités nationales des membres et les activités de l'Alliance au niveau régional - Les formes de contributions individuelles aux activités - Le membership réseau - Le point focal principal pour chaque pays et un point focal secondaire, chargé de faire redescendre auprès des membres (3ème cercle) - Un groupe WhatsApp de l'Alliance (actualités, liens publics, réseaux sociaux - Pas de documents internes, en actualisant la liste - Le nom, bien qu'imparfait, et être clair sur les membres, qui sont des réseaux des pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du Centre 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la stratégie de mobilisation des ressources avec les membres - Revoir le fait que l'Alliance soit portée presque uniquement par la Coalition Eau - Cesser d'être dans une position d'attentisme vis-à-vis de la Coalition Eau - Cesser d'être absent lors des réunions virtuelles - Mettre à jour la liste de diffusion des membres du réseau via des outils virtuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Au niveau de l'Alliance : se doter d'un plan annuel/ bi-annuel de travail et d'une stratégie / plan d'action <p>Sur le pilotage / la gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir un noyau de pilotage de l'Alliance et un.e coordonnateur.rice rémunéré.e pour coordonner les activités de l'Alliance, en tandem avec la Coalition Eau - Avoir un leadership tournant - S'interroger sur le statut informel et juridique de l'Alliance ? - Avoir des points focaux pays de l'Alliance <p>Sur le fonctionnement / la participation des membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la contribution active des membres en appuyant la prise d'initiatives par l'ensemble des membres - Créer une Charte de fonctionnement de l'AAFEA - Instaurer une cotisation annuelle des membres de l'Alliance ? - Organiser des rencontres trimestrielles virtuelles pour favoriser une participation active <p>Sur les thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper le nexus Eau-Climat <p>Sur le partage d'expériences / de ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser et partager les ressources via un outil virtuel de communication interne et externe - Mettre les compétences des membres au service des autres membres en créant des pôles de compétences <p>Sur les partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formaliser le partenariat technique entre l'Alliance et la Coalition Eau - Considérer les acteurs locaux comme alliés de plaidoyers - Valoriser les acquis institutionnels et techniques d'AMCOW, ANEW (MOU) pour lever des fonds - Clarifier la relation entre l'Alliance et ANEW : positionner l'AAFEA comme point focal régional de l'ANEW ?
---	---	---

Enfin, lors de l'atelier collectif de novembre 2022, pour la finalisation de la stratégie partenariale, différents volets de la Charte ont été discutés, synthétisés dans le tableau suivant :

<p>Les membres de l'Alliance</p>	<p><u>Type de structures</u> : L'Alliance rassemble des réseaux nationaux d'OSC du secteur de l'eau et de l'assainissement engagés dans des activités de plaidoyer dans des pays francophones.</p>
---	--

L'animation de l'Alliance	<p><u>Rôle de la Coalition Eau</u> : porteur administratif, animation et coordination, organisation des ateliers et des événements, etc.</p> <p><u>Rôle des membres et des points focaux dans les pays</u> : alimenter la stratégie de l'Alliance, élaborer un plan d'action, mettre en œuvre les activités, transmettre les informations sur les activités de l'Alliance aux OSC membres.</p>
Les différentes modalités de participation à l'Alliance	<p>Les membres de l'Alliance peuvent s'impliquer au sein de celle-ci de plusieurs façons, selon leurs capacités et leurs contraintes. L'implication de l'Alliance peut se faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par la participation aux ateliers annuels ou l'appui à l'organisation de ceux-ci ; - Par la lecture des comptes-rendus des ateliers en cas d'absence ; - Par l'organisation d'ateliers de restitution au niveau national ou auprès des membres des réseaux ; - Par la participation aux événements nationaux, régionaux et internationaux en tant que membre de l'Alliance ; - Par la participation à des plaidoyers communs, des projets collectifs ou la recherche de financements pour ces projets ; - Par l'organisation d'échanges entre collectifs membres ou de formations permettant le renforcement de capacités de ceux-ci sur des thématiques clés ; - Plus largement, par la conduite ou la participation à toute activité qui contribuerait à la dynamique de l'Alliance et aux projets inscrits dans la stratégie partenariale.
La périodicité et les modes d'organisation des réunions	<p><u>Périodicité</u> : Les membres se réunissent une fois par an en présentiel lors d'ateliers d'échange annuels.</p> <p><u>Réunions virtuelles</u> : 2-4 Organisation : les ateliers sont co-organisées par la Coalition et un membre de l'Alliance.</p>
Le statut des membres, les procédures d'accès / de départ	<p>Intégration : processus d'intégration, ouverture à de nouveaux pays ? Cotisation ? Départ volontaire ? Exclusion d'un membre ? Partenaires ?</p>
La gouvernance de l'Alliance (redevabilité, transparence)	<p>Transparence, redevabilité Groupe de coordination ? Co-coordination avec plusieurs pays / définition de rôles spécifiques ? Un point focal principal par pays</p>
Les modalités de prise de décision	<p>Au sein de l'Alliance, les décisions sont prises idéalement par consensus, après discussions et dialogues constructifs afin de maintenir une cohésion indispensable entre les membres et de faciliter la conduite de projets collectifs.</p>
La communication	<p>Les membres de l'Alliance communiquent par le biais d'une boucle de mails et d'un groupe WhatsApp. Chaque membre peut, s'il le souhaite, alimenter la communication interne en transmettant aux autres membres des informations qui lui sembleraient</p>

	importantes pour l'Alliance ou pour ses membres, ou formuler des demandes à destination des autres membres.
--	---

Les points à creuser

Les membres et les partenaires : Quelles procédures pour l'intégration de nouveaux membres, quelle couverture géographique, quelle nature du membre ? Comment gérer les départs volontaires ou l'exclusion d'un membre ? Faut-il formaliser les partenariats ?

Le pilotage et la prise de décision au sein de l'Alliance :

Le pilotage : Faut-il se doter d'un noyau de pilotage de l'Alliance, avoir un leadership tournant ?

La prise de décision : quelles procédures de validation et de prise de décision ? Quels espaces pour la prise de décision stratégique / les chantiers annuels ?

→ Une prise de décision peut concerner toute la vie du collectif : budget, validation d'un positionnement, signature d'un document, envoi de porte-parole, cadrage d'une activité, etc.

L'animation : Comment intégrer le rôle de la Coalition Eau, quel rôle pour les membres ? Comment renforcer la contribution active des membres en appuyant la prise d'initiatives par l'ensemble des membres ?

Les ressources de l'AAFEA : comment valoriser les ressources (moyens de fonctionnement) mises à disposition par les membres pour l'AAFEA ? Par les partenaires / la Coalition Eau ? Quelle provenance des ressources ?

Travaux de groupe et restitution

Consignes :

En sous-groupes : les participant.e.s sont divisés en quatre sous-groupes. Chaque sous-groupe travaille sur l'un des points à creuser ci-dessus en essayant de répondre aux questions et de formaliser des propositions écrites à intégrer dans la Charte.

Durée : 1h

Groupe 1 : les membres et les partenaires

► Propositions du groupe

Quelles procédures pour l'intégration de nouveaux membres ?

L'adhésion à l'AAFEA est volontaire ou par cooptation.

Pour adhérer, tout nouveau membre doit adresser une demande au chef de file qui après étude, transmet le dossier à l'assemblée générale pour validation.

Le dossier est composé de :

- Une demande
- Le rapport d'activité de l'année N-1
- La liste des membres du réseau
- Payer sa cotisation annuelle

Quelle couverture géographique ?

L'AAFEA couvre l'Afrique de l'Ouest et centrale.

Quelle nature du membre ?

Peut être membre de l'AAFEA, tout réseau national francophone d'organisation de la société civile œuvrant dans le secteur eau, hygiène et assainissement

Comment gérer les départs volontaires ou l'exclusion d'un membre ?

Tout réseau est libre de se retirer volontairement de l'AEFFA s'il est libre de tout engagement vis-à-vis de l'alliance. Toutefois, il perd tous ses droits de membre.

L'exclusion d'un membre peut être prononcée en cas de faute grave.

Est constitué de faute grave :

- *Non-paiement des cotisations après mis en demeure*
- *Non-respect de la charte*
- *L'indifférence aux activités de l'alliance*
- *Malversation financière*
- *Absence non justifiée*

Faut-il formaliser les partenariats ?

Tout partenariat avec toute organisation ou prestataire doit être formaliser par une convention dûment signée par le chef de file.

► Échanges

Exclusion pour faute grave : le non-paiement de cotisation ne correspond pas à une faute grave. La proposition est faite retirer le terme « fautes graves » qui fait très juridique (alors que l'Alliance n'est pas une entité juridique).

Proposition d'identifier des catégories de membres : membres fondateurs, membres actifs, membres donateurs ou partenaires. La Coalition Eau serait dans cette dernière catégorie ; cependant elle se perçoit plutôt comme un « partenaire » qu'un membre donneur : elle n'a pas vocation à être membre de l'AAFEA puisque l'alliance réunit des réseaux africains. Par ailleurs, son accompagnement à l'Alliance n'est pas simplement « donneur ».

Les membres fondateurs : ce sont ceux ici.

Les membres fondateurs ou actifs seraient ceux qui cotisent.

Couverture géographique : préciser que c'est francophone. Ce débat a lieu dans chaque rencontre car le terme francophone est insatisfaisant et comporte des limites :

- Il y a des pays non francophones mais membres de la francophonie.
- Est-ce que les défis du secteur EAH ont une langue ?
- Que faire de pays ouest africains anglophones ?

Cependant, il apparaît en réponse que :

- Le débat a déjà été tranché quand l'Alliance s'est dotée du nom AAFEA : On ne peut pas revenir pour remettre en cause l'intitulé.
- L'Alliance n'a pas vocation à intégrer tout le monde : il y a déjà un réseau africain et c'est ANEW.
- Cela n'empêche pas d'avoir des collaborations et parler de ce qu'il se passe ailleurs.
- Il faut avoir une position pragmatique : ce qui rassemble les participant.es aujourd'hui c'est la possibilité de s'exprimer et travailler ensemble en français. Avoir des partenaires.

En résumé pour la nature du membre : on garde la couverture géographique (Afrique de l'Ouest et du Centre francophone) + le fait qu'il doit s'agir d'un réseau national d'OSC EAH qui mène des activités de plaidoyer.

Pour l'adhésion, il semble nécessaire de renforcer le processus. Il faudrait qu'en plus d'une lettre de demande, le réseau requérant ait une recommandation de la part de réseaux déjà membres de l'Alliance. Obligation d'avoir un parrain : parler de « parrainage », plutôt que cooptation. Et comme cela est fait actuellement (Cf les arrivées du Tchad et de la Guinée à partir de 2017 sur recommandation de SWA) : on invite le membre prétendant à au moins un atelier de l'Alliance, afin de favoriser l'interconnaissance, avant une intégration à l'AAFEA.

Est-ce qu'il y a un réseau par pays ? Que faire si un autre réseau émerge ? est-ce que l'alliance peut les accepter ? est-ce que chaque pays est représenté par une coalition ?

Les membres de l'Alliance doivent être les réseaux/ les faitières. Leurs OSC membres ne sont pas membres directs de l'Alliance.

D'après Sareen Malick, il faut éviter de multiplier des réseaux nationaux. Chaque collectif doit s'imposer dans le pays pour garder son espace. Pourquoi ne pas faire des MoU (conventions) avec les gouvernements pour être reconnu comme interlocuteur principal ?

Quoiqu'il en soit, si un autre réseau national d'OSC EAH émerge, il pourra demander à candidater et le processus d'adhésion permettra de voir si cela est une bonne idée ou non.

Groupe 2 : le pilotage et la prise de décision au sein de l'Alliance

► Propositions du groupe

Le groupe propose une gouvernance autour de trois organes :

1. L'Assemblée des collectifs

Composition :

- *constituée de tous les membres du collectif*
- *Se réunit en session annuelle en ligne ou en présentiel*
- *Les décisions se prennent par consensus ou par vote au suffrage universel*

Rôle :

- *Donne les grandes orientations stratégiques de l'alliance*
- *Désignation des membres du Copil*
- *Acceptation des nouveaux membres*
- *L'exclusion des membres*

2. Le comité de pilotage

Composition :

- *Président (e)*
- *Vice Président (e)*
- *Rapporteur (e)*
- *Deux membres*
- *Les membres du copil sont désignés par consensus ou à défaut, élus au suffrage universelle*
- *La durée du mandat est de trois ans renouvelable une fois.*

Rôle :

- *Exécute les décisions de l'assemblée*
- *Reçoit mandat de l'assemblée pour Coordonner les activités de l'alliance*

- Recrute l'équipe de coordination
- Fait le suivi et l'évaluation des activités de la coordination
- Représente l'alliance dans la vie civile
- Présente son rapport moral à l'assemblée

3. La coordination technique

Composition :

- Un.e coordinateur.rice

Rôle :

- Mettre en œuvre les activités de l'alliance
- Représenter l'alliance par délégation
- Exécuter toute autre tâche à lui confiée par le Copil
- Prépare et présente le rapport technique et financier de l'alliance

► Échanges

Remarques Emile :

- Le rapporteur serait un secrétaire
- Avoir un Président, mais pas forcément un vice-Président.

Dambadji :

- Il faut des critères d'évaluation pour savoir si notre collectif est le meilleur du pays. Qu'est ce qui nous prouve que CCEABT est le meilleur au Togo par ex ?
- Cotisation est un élément obligatoire

Félix :

- Assemblée des collectifs : préciser de l'Alliance
- S'il y a un copil tournant, est-ce qu'il va falloir avoir l'Alliance enregistrée dans un pays ?

Nadjiam :

- Assemblée des collectifs : elle est dirigée par qui ? le copil a un président mais qui exécute les décisions de l'Assemblée ?

Aziz :

- L'Assemblée des collectifs ne peut pas avoir un président. C'est une AG (d'un réseau juridiquement constitué) qui a un Président et il a un rôle très précis statutairement.
- Copil proposé est de 5 membres, mais propose que ce soit au minimum 11 membres car noyau dur qui fait fonctionné l'alliance (les pays actuels + la Coalition Eau ?)
- Secrétariat permanent : propose que ce soit la Coalition Eau, chargée de coordonner et organiser les réunions/ rapports etc.

Célestin :

- Est-ce que chaque copil vient avec un plan d'action de 3 ans ? qui donne les activités ? est-ce que le copil vient avec un programme ou est-ce l'assemblée des collectifs ?
- On ne peut pas imposer à un pays d'avoir une seule faitière, il y a une liberté d'associations. On peut avoir des critères pour ceux qui sont actifs.

Ndongo :

- Avoir une évaluation régulière des membres AAFFA ?

Sandra :

- Proposition très intéressante mais qui paraît très poussée à ce stade : une grosse structuration, par rapport au niveau actuel de l'Alliance.
- concernant les activités : il y a un plan d'action annuel, qui découle de la stratégie, qui est prévu (cf orientation 3 de la stratégie).
- Recrutement : on n'a pas le budget à l'heure actuelle. Et cela pose la question d'avoir un portage financier ou une entité juridique
- Président : est-ce vraiment nécessaire ?
- Evaluation des membres : pourquoi ? comment on fait ça ?

Sidjim :

- Le groupe de travail a travaillé pour maintenant et pour l'avenir. En fonction de l'évolution de l'Alliance, on va mettre en place différentes structures/ niveaux d'ambition.
- L'assemblée des collectifs : tous les membres
- Le comité pilotage : l'équivalent d'un bureau
- Avec le temps, quand elle sera dans le besoin d'une coordination technique : un membre peut mettre à dispo un technicien pour faire la coordination
- Ne pas lier le plan d'action avec les individus
- Pour ne pas que toute la mémoire parte en une fois, renouvellement au tiers ou à la moitié du copil.

Fatmata :

- Le groupe s'est inspirée de la création d'assos qui se structurent. Même si on n'aspire pas à avoir une reconnaissance légale, mais pour une coalition de cette envergure, même si on n'est pas prêt à court terme à appliquer cela, on doit réfléchir à l'avenir. Si membres de l'AAFFA rêvent grand, ils devront autonomiser par rapport à la Coalition Eau.
- Coordinateur ne peut pas être mis dans le copil de façon formelle : le coordinateur est observateur. Dans une asso, les coordinateurs sont les ouvriers du conseil d'administration.

André :

- Nous abordons des questions fondamentales car il en va de la survie de l'Alliance : mettons-nous en place des structures pour l'avenir, ou collons-nous à la réalité d'aujourd'hui pour être pragmatique, quitte à préparer en même temps la suite ?
- Le groupe s'est mis dans une vision de long terme. Etre pragmatique : Est-ce que la proposition permet d'atteindre cette vision ?
- Difficile d'avoir tous les membres dans le copil : un nb réduit pour pouvoir travailler plus facilement. L'AAFFA a 10 membres à l'heure actuelle, 5 ça fait déjà la moitié.
- Ecrire que le coordinateur participe au copil en tant qu'observateur.

Beaudelin :

- Question de l'établissement/ l'enregistrement de l'Alliance dans un des 10 pays. Ça veut dire soumettre les 9 autres pays aux contraintes administratives de la réalité de ce pays. Donc c'est un choix très contraignant.
- Important de rester dans la logique de la Charte : dès lors que tout le monde a signé, ça fait office de texte et donc pas besoin de s'enregistrer dans un des pays.

Sareen :

- Il faut avoir beaucoup d'humilité : Rester simple pour le moment. C'est une aspiration. D'abord il faut renforcer la coopération et le partenariat entre les membres. Au moment où on rentre dans les discussions sur des rôles de Présidents ou vice-présidents, des jeux de pouvoir vont se manifester

dans l'Alliance. Or il vaut mieux démonter qu'on peut vraiment travailler main dans la main, comme partenaires égaux.

- Pour les statuts, attendez pour le moment !!!

Aziz :

- Il faudrait qu'on s'accorde sur une chose : comme l'a dit Sareen, rester sur un fonctionnement collectif simple ; actuellement et à ce stade de structuration et fonctionnement de l'Alliance, il faudra en terme d'animation, une instance d'animation assez forte. Ne nous voilons pas la face : tout le monde est submergé dans ses fonctions. Pour que ça marche, la Coalition Eau doit pour l'instant continuer à faire office de secrétariat permanent, de rapportage et autre.
- Sur le Président et vice-président ce peut être problématique. Ayons un secret permanent et un copil.

Célestin :

- La proposition du groupe est une vision. Le défi est de mettre en place une structure opérationnelle et dynamique et qui nous prépare à nous approprier l'Alliance et en être responsable. Alléger le travail de la Coalition Eau à terme. Un processus qui responsabilise.
- Un copil c'est un comité opérationnel : à partir de la stratégie, il propose les choses à mettre en place jusqu'à la prochaine assemblée des collectifs.

Sory :

- Nous sommes tous pressés. Mais allons doucement pour arriver. Adoptons la stratégie des petits pas.

Groupe 3 : l'animation

► Propositions du groupe

Comment intégrer le rôle de la coalition Eau ?

Rôles actuels : i) Coordination des activités, ii) mobilisation des ressources, iii) veille informationnelle et stratégique

Rôle proposé : i) Backstopping (appui, assistance, etc.) ii) Sources informationnelles, documentaires et; iii) orientations stratégiques

Comment renforcer la contribution active des membres ?

Coordination de la synergie entre les membres de la Coalition Eau et les membres de l'AAFEA dans la mise en œuvre des projets EHA en Afrique

► Échanges

Ndongo :

- Un format qui marche bien jusqu'à présent : un pays qui co anime l'atelier annuel. Il pourrait jouer un rôle pour animer l'alliance pour l'année

Sandra :

- Attention car parfois avec les financements des bailleurs et/ou les procédures de sécurité des ONG, certains pays ne peuvent pas recevoir les ateliers.

Groupe 4 : les ressources de l'AAFEA

► Propositions du groupe

Quelles provenances des ressources ?

- *Frais d'adhésion des nouveaux membres: Montant unique à déterminer par l'AP (Assemblée plénière)*
- *Cotisations annuelles des membres: Montant unique à déterminer par l'AP*
- *Cotisations extraordinaires des membres*
- *Contributions volontaires*
- *Dons et legs des partenaires et membres du réseau en dehors des acteurs du secteur privé /partenaires douteux*
- *Levée des fonds / Réponse aux appels à projets sous la responsabilité du Chef de file..*
- *Prestations de services pour l'alliance*

Comment valoriser les ressources (moyens de fonctionnement) mises à disposition par les membres pour l'AAFEA? Par les partenaires / la Coalition Eau?

- *Charges administratives et de fonctionnement du secrétariat permanent et les organes de gouvernance de l'AAFEA;*
- *Les activités/actions de l'AAFEA,*
- *Que l'AAFEA dispose du personnel technique et administratif qualifié au secrétariat permanent;*
- *Création d'un sous-compte par le porteur administratif au nom de l'AAFEA comme patrimoine de l'alliance dans un des pays membres de l'alliance avec une co-gestion des membres du Comité de Gestion de l'alliance...*
- *Le manuel de procédures de l'AAFEA est celui du porteur administratif ;*
- *Le rapport financier de l'AAFEA validé suivant les procédures du porteur administratif et partagé avec l'Assemblée Plénière à chaque rencontre périodique (chaque 6 mois) ;*
- *En cas de conflits de procédures entre le porteur administratif et celui du bailleur, c'est celui du bailleur qui prime ??*
- *Prévoir les frais de gestion de l'AAFEA pour le porteur administratif (administration ordinaire du réseau et sur les projets/actions...);*
- *Un audit annuel du patrimoine de l'AAFEA auprès du porteur administratif (compte, comptabilité matière...);*
- *Respecter les conventions et les lignes de dépense des partenaires financiers de l'AAFEA.*
- *Ce que Sandra/ Alassane font pour l'Alliance a un cout qu'il faudrait connaître.*

► Échanges

Sandra :

- On voit que le groupe 4 fait référence à un chef de file éventuel, mais le groupe 2 a plutôt proposé un copil et une Assemblée des collectifs.
- A ce stade nous pouvons déjà commencer à mettre en place ces premières instances puis imaginer à terme un rôle de chef de file pour le portage administratif.

Sareen :

- Il faut regarder ce qu'il se passe ailleurs. Le réseau sœur d'ANEW (PACJA) avait enlevé le poste de « ressources mobilization » car ils avaient trouvé que ça servait à rien, qu'il fallait mieux placer cette personne dans le Nord. Pour SWA, on leur a demandé d'avoir une autonomie, ou un statut légal. SWA a refusé car il est hébergé par UNICEF et cela lui apporte la solidité. Le rôle de la Coalition Eau ne va pas disparaître sur l'accès aux financements pour faire tourner l'Alliance.

- Il faut s'interroger sur ce qui est bon pour la survie de l'alliance ? C'est que la Coalition Eau continue à lever les fonds. Les fonds de bailleurs internationaux sont levés quand y a un partenaire du Nord. Pour le moment, les membres devraient soutenir Coalition Eau pour chercher les fonds.
- L'Alliance fait le plaidoyer, Coalition Eau la soutient pour qu'elle puisse mettre en œuvre ses activités.

Célestin :

- C'est un travail qui parle plus à « demain ». Aujourd'hui on est dans une phase de transition.
- La Coalition Eau doit rester partenaire, donc il faut les aider dans la mobilisation des ressources. Les Fundraisers sont souvent basés dans le Nord ; il y a aussi des opportunités au Sud mais il faut avoir la force d'aller la chercher.
- Il faut travailler à « rendre la Coalition Eau inutile »

Ndongo :

- Va dans le même sens : aujourd'hui on a besoin de s'appuyer sur la Coalition Eau
- Est-ce que l'accompagnement de l'Alliance est une priorité des ONG de la Coalition Eau ?

Mamane :

- Parfaitement d'accord avec Célestin : promouvoir l'Alliance dans nos activités, pour montrer qu'une dynamique africaine se construit
- Pour le fundraising avec les bailleurs du Nord, on a une porte d'entrée avec les OSC françaises
- Respecter les conventions et lignes de dépenses. Voir au niveau du manuel de procédures, dans les années à venir, intégrer des choses cohérentes, prendre les principes de base.

Tabalaba :

- Question pour la Coalition Eau : dans cadre stratégique, comment l'AAFEA est intégré ? en quoi les ONG françaises ont un intérêt pour l'AAFEA ?
- Nous devons faire des liens avec les ONG françaises au niveau des pays.
- Au-delà de Sandra, il faudrait tendre vers une équipe d'animation avec des personnes ici.

Sandra :

- Accompagner l'AAFEA permet de réaliser la vision de la Coalition Eau des droits humains à l'eau et à l'assainissement effectifs pour toutes et tous.
- Avant c'était un sujet secondaire, mais maintenant l'appui à l'AAFEA est l'une des 3 orientations stratégiques de la Coalition Eau dans sa stratégie actuelle 2021-2025 : cette orientation monte en puissance car le rôle de la société civile dans les pays africains est un sujet prioritaire pour les ONG de la Coalition Eau (localisation de l'aide).
- Les ONG françaises, si elles ont leur siège en France, ont des employés dans les pays qui se sentent proches des réseaux de plaidoyer nationaux (plus que de la Coalition Eau)
- La Coalition Eau est en train de préparer sa nouvelle demande de subvention à l'AFD pour 3 ans (2024-2027) et a priori l'accompagnement de l'AAFEA continue de monter en puissance.

Prochaines étapes :

L'équipe de la Coalition Eau va travailler à la synthèse des échanges :

- Produire un draft de charte, intégrant les éléments qui font consensus
- Identification des points qui ne sont pas encore aboutis à ce stade :
 - o Trier les propositions entre celles pour aujourd'hui et celles pour demain
 - o Propositions de différents scénarios pour ces points
- Consultation des membres AAFEA et poursuite des discussions :
 - o Organisation d'un sondage en ligne sur les points non tranchés
 - o Restitution du sondage et échanges lors d'une prochaine réunion de l'AAFEA

L'objectif est d'aboutir à un document court, d'ici la fin de l'année 2023.

Bilan général de l'atelier et préparation de la clôture

Synthèse

Ce 10^e atelier de l'AAFEA, lancé par la Ministre guinéenne de l'Environnement et du développement durable, a mobilisé une trentaine de participant.e.s issus de la société civile de l'EAH d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Les acteurs mobilisés ont abordé plusieurs questions en lien avec le suivi et la mise en œuvre de l'ODD 6.

Plusieurs points ont été discutés :

- **Le suivi et la mise en œuvre de l'ODD 6** : grâce à des expériences de plaidoyer au niveau national, des retours sur ces partages ont été positifs et une formation sur le processus et les outils de suivi sur la mise en œuvre de l'ODD 6.
- **Les actions prioritaires des collectifs en 2023 – 2024** : construction d'une frise présentant les actions envisagées par les différents collectifs. Cette frise a montré que les collectifs avaient en commun des activités, ce qui suggère une plus grande collaboration pour la mise en œuvre de ces actions. Concernant les prochaines étapes : il sera important que les collectifs partagent des informations avec le groupe sur la réalisation de ces activités, à travers le groupe WhatsApp.
- **L'identification d'une activité multipays**, sous la forme d'une publication de plaidoyer coordonnée, qui a constitué un fort moment de co-construction entre les collectifs présents. Pour la suite, il faudra continuer à creuser les options proposées pour en évaluer la faisabilité. La Coalition Eau reviendra vers les collectifs avec une note de cadrage.
- **Les retours sur les processus de plaidoyer internationaux**, notamment la Conférence des Nations Unies sur l'Eau et le Partenariat SWA.
- **La présentation de la Coalition Nationale Action et plaidoyer pour l'eau** (CNAPE).
- **La présentation d'ANEW** pour en connaître les actualités. Des informations seront transmises sur le processus électoral.
- **Un rappel sur la stratégie partenariale et des échanges sur la Charte**. En lien avec la stratégie partenariale et ses objectifs spécifiques (OS3) : un logo a été élaboré, ainsi qu'une identité graphique. Concernant la Charte de fonctionnement, une séance de travail a été conduite. Le travail reste à poursuivre. Une synthèse sera élaborée sur la base des échanges, un questionnaire sera soumis aux membres et une réunion virtuelle sera organisée pour finaliser la Charte.

Préparation de la cérémonie de clôture

Certaines thématiques ont été abordées de façon récurrente durant l'atelier. Ces thématiques pourraient être ajoutées à la présentation des messages clés de l'Alliance (cf les 9 messages sur la plaquette AAFEA). Parmi ces thématiques, l'on trouve :

- **Accès aux services sociaux de base** comme préoccupation majeure des gouvernements et des acteurs dans les zones d'instabilité sécuritaire ;
- **Amélioration de la collecte, de la production et du partage des données** en appuyant la remontée d'informations des acteurs locaux et en intégrant les observations de la société civile ;
- **Hygiène menstruelle** ;
- **Inscription des DHEA dans la constitution**, lorsque des processus constitutionnels sont en cours, ou dans les textes législatifs et réglementaires des Etats ;
- **Surtout réalisation de l'effectivité des droits** ce qui suppose d'en faire des priorités à tous les niveaux ;
- **Valorisation du rôle des OSC** comme acteurs opérationnels ;
- **Promotion de la durabilité et attention particulière portée au WASH intégré.**

Fatmata Bancé est désignée par le groupe pour lire les messages lors de la Cérémonie de clôture.

Bilan de l'atelier « à chaud »

Chacun.e est invité.e à donner un mot clé sur son ressenti suite à l'atelier :

- **Participation** : pouvoir amener une contribution à la bonne marche de l'Alliance, sentiment d'interconnaissance renforcée, participation à des discussions en « off » ; participation active de tout le monde.
- **Satisfaction** : au regard des conclusions et des discussions sur la Charte, l'Alliance est sur la bonne voie, les attentes ont été atteintes, sentiment d'être très engagé ; première fois à un atelier de grande envergure ; des conclusions qui ont été tirées ; d'avoir parcouru 10 ans ensemble ; de connaître l'Alliance ; attentes comblées ; d'avoir respecté l'agenda.
- **Découverte** : de l'Alliance ; des personnalités ; de tous et toutes.
- **Rencontres** : de ses membres ; l'atelier a démontré la différence entre les webinaires et les rencontres physiques.
- **Apprentissage** : l'atelier a permis de structurer les idées et d'enrichir les connaissances sur les différents aspects liés à l'eau et à l'assainissement ; apprentissage mutuel qui contribue à renforcer les collectifs ; honneur et plaisir d'être avec des experts et des expertes ; émerveillement de voir comment ça se passe chez les autres ; toujours quelque chose à apprendre au niveau thématique, de la dynamique internationale dans le secteur de l'eau, ou de gouvernance participative des différents réseaux.
- **Partage** : permettant de clarifier ses propres objectifs et de se repositionner en tant qu'OSC pour mieux répondre à ses objectifs ; partage d'expériences et renforcement de capacités sur ce que chaque réseau fait chez lui (« sensiblement la même chose mais de façon différente ») et sur les ODD ; partage des réalisations.
- **Appartenance** : à une communauté d'envergure, avec laquelle les défis du secteur EAH pourront être relevés ; et solidarité.
- **Confiance** : dans la mise en œuvre des différentes recommandations, constat qu'il y a eu un suivi depuis les ateliers de Saly.
- **Co-construction** : sentiment d'appropriation, de responsabilisation, qui permet aujourd'hui dans le processus et de dessiner les sillons ; de la Charte ; entre les différents membres qui privilégient le dialogue, l'échange et le partage d'expériences.
- **Renforcement** : renforcement des capacités et des connaissances.
- **Engagement** : à atteindre l'ODD 6 ; de toutes les coalitions pour faire vivre l'Alliance de façon durable.
- **Connaissance** : pertinence des sujets et niveau de débats.
- **Leçon** : engagement des collectifs dans l'atteinte des ODD.
- **Satisfaction** : d'avoir fait 10 ans ensemble

- **Crainte** : de sauter dans l'inconnu et de l'aboutissement de ce qu'on souhaite pour l'Alliance puisse se réaliser.
- **Echange** : au-delà des ateliers, des liens se sont tissés ; très constructifs.
- **Dialogue** : au-delà des échanges en ligne et des réunions virtuelles.
- **Structuration** : réflexions sur la structuration de l'Alliance de façon durable.
- **Evolution** : de l'Alliance avec le temps.
- **Volonté** : tout est possible avec la volonté – la Guinée a énormément appris au contact des uns et des autres.
- **Remerciement** : de tout un chacun, d'être présent, de mettre les connaissances et les expériences à disposition ; à la Guinée ; à la Coalition Eau ; à Sandra pour la coordination et l'envoi des informations, à Alassane, à Sareen ; les organisateurs pour l'organisation parfaite et la logistique.
- **Consolidation** : des acquis.
- **Perspectives** : prometteuses – l'Alliance peut aller très loin.
- **Appel** : à tous les collectifs pour créer des synergies ; à se serrer les coudes, de façon unie.
- **Ravie** : de voir l'Alliance grandir, et les progrès d'année en année.

➔ Les mots de l'atelier :

Satisfaction, découverte, dialogue et apprentissage

Cérémonie de clôture, en présence de la presse

➔ Une sélection de retombées médiatiques de l'atelier est disponible en annexe 4

Mot de clôture d'Ibrahima Sory Sylla

Pour clôturer cet atelier annuel, Ibrahima Sory Sylla rappelle que le DHEA est un droit humain fondamental. L'eau est indispensable à la vie. Chaque être humain a le droit d'accéder à une eau en quantité et en qualité, accessible et nécessaire aux besoins quotidiens. Ce droit à l'eau ne peut être nié en fonction de tout facteur de discrimination.

Lorsque les communautés ont accès à des eaux salubres, elles peuvent éviter les maladies d'origine hydriques, réduire la mortalité infantile et améliorer la condition sanitaire globale. Chaque individu a le droit d'avoir accès à des installations sanitaires sûres, adéquats et préservant sa dignité.

Il est du devoir des gouvernements, des Etats, des acteurs de la société civile, des organisations internationales, de reconnaître, promouvoir, protéger le droit à l'eau et à l'assainissement pour tous, en s'appuyant sur des politiques et des investissements durables et ciblées pour assurer l'accès équitable à ces ressources.

Ibrahima Sory Sylla rappelle l'engagement mutuel à mettre en œuvre les conclusions des échanges fructueuses, à promouvoir des partenariats efficaces pour atteindre les objectifs universels d'accès à l'eau et à l'assainissement.

La réalisation du DHEA est un moteur essentiel de développement durable :

« Il est de notre responsabilité collective de faire en sorte que ce droit soit respecté et appliqué dans nos communautés, nos pays et à l'échelle mondiale. »

La CNAPE exhorte le gouvernement guinéen à rendre effectif de droit par des politiques fortes. Pour Ibrahima Sory Sylla, nous pouvons transformer la vie de millions de personnes en œuvrant et en défendant le droit universel à l'eau et à l'assainissement.

Mot de clôture de Fatmata Bance

Fatmata Bance du SPONG a présenté les messages de l'AAFEA en clôture de l'atelier.

L'AAFEA œuvre pour que les droits humains à l'eau et à l'assainissement soient une réalité universelle, notamment en Afrique francophone, ainsi que pour la préservation et la bonne gestion de la ressource en eau. L'AAFEA contribue par ses actions, à l'atteinte des ODD et en particulier à l'ODD 6 "Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau."

L'AAFEA porte la conviction que les organisations de la société civile sont indispensables pour rendre effective l'atteinte de ces droits humains et que leur structuration est fondamentale pour porter une voix commune et dialoguer les décideurs. Ainsi, l'AAFEA s'est construite comme un cadre d'échange, de partage et de synergies entre ces acteurs, tout autant qu'une force de propositions et de plaidoyer national et international, capable de porter des thématiques fortes en lien avec l'intérêt des populations.

Face aux enjeux du secteur, la vision de l'AAFEA est articulée autour des messages suivants :

1. Réaliser les droits humains à l'eau et l'assainissement (DHEA) pour tous, en ne laissant personne de côté ;
 - Les DHEA doivent être inscrits dans les constitutions, lorsque les processus de révision constitutionnels sont en cours, ou dans les textes législatifs et réglementaires des Etats.
 - Au-delà de la reconnaissance juridique, c'est bien l'effectivité de ces droits qui doit être réalisée, ce qui suppose d'en faire des priorités de l'agenda politique, des plans nationaux, des lois et des budgets.
2. Allouer des financements adaptés, suffisants, répondant aux besoins réels et gérés de façon transparente ;
3. Assurer une bonne gouvernance du secteur, intégrant la participation citoyenne et la redevabilité ;
4. Respecter les engagements déjà existants et en rendre compte ;
5. Mettre l'accent sur une meilleure prise en compte de l'assainissement et de l'hygiène, y compris de l'hygiène menstruelle des femmes et des jeunes filles ;
6. Promouvoir l'accès aux services sociaux de base dans les contextes de crises : ces droits et ces services doivent rester une préoccupation majeure des gouvernements et des acteurs dans les zones d'instabilité sécuritaire
7. Adopter des approches multisectorielles ;
8. Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ;
9. Promouvoir la préservation de la ressource en eau ainsi que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
10. Améliorer la collecte, la production et le partage des données en appuyant la remontée d'infos des acteurs locaux et de la société civile ;
11. Promouvoir la durabilité de l'accès à l'eau et à l'assainissement et mettre l'accent sur le WASH intégré.
12. Valoriser le rôle des OSC dans la réalisation des droits et l'amélioration des conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement, qu'il s'agisse de plaidoyer ou d'actions opérationnelles auprès des communautés.

Au nom du collectif, de l'Alliance et de ses réseaux membres, Fatmata Bance remercie les autorités guinéennes et les organisateurs de l'Atelier.

Mot de clôture de Sandra Métayer

Sandra Métayer, coordinatrice de la Coalition Eau, a salué le travail extraordinaire accompli au cours de cette semaine, en soulignant la richesse des initiatives menées par les réseaux membres de l'Alliance, pour faire entendre la voix de la société civile et défendre les droits à l'eau et à l'assainissement pour toutes et tous.

Les expériences partagées et les idées échangées ont enrichi notre compréhension des enjeux du secteur, mais aussi des enjeux pour l'Alliance elle-même. Ces échanges ont également souligné l'importance de la collaboration et de la coordination au sein de l'Alliance. Le partenariat entre les organisations de la société civile peut catalyser des changements significatifs.

Les valeurs de l'Alliance – l'engagement, la responsabilité, la compétence, la solidarité – créent un environnement à la collaboration et à l'action collective.

Selon Sandra Métayer, cette cérémonie de clôture marque le début d'une nouvelle phase de l'engagement collectif. L'AAFEA progresse : elle dispose d'une stratégie à 5 ans, elle est désormais sur la voie de se doter d'une Charte de fonctionnement.

La Coalition Eau est convaincue qu'elle doit continuer à mobiliser ses ressources, à renforcer les partenariats et à promouvoir l'action pour l'eau et l'assainissement avec la société civile d'Afrique francophone.

Annexe 1 : Liste des participants à l'atelier et coordonnées

PAYS	NOM	PRENOM	ORGANISATION	FONCTION	Adresse email
Bénin	Zogo	André	CANEA	Président	zandre2002@yahoo.fr
Bénin	Adégnika	Félix	CANEA	Membre	adegnikaf@yahoo.fr
Burkina Faso	Bancé	Fatoumata	SPONG	Coordinatrice Adjointe	fatmatabance@gmail.com
Burkina Faso	Pouya	Célestin	SPONG	Facilitateur GT Eau/assai.	celestinpouya@wateraid.org
Cameroun	Dongmo	Beaudelin	AME	Secrétaire général	nbeaudelin@yahoo.fr
Cameroun	Siléno	Demanou Blondel	Jeunes Volontaires pour l'Environnement	Directeur / Point focal SWA SC Cameroun	blondel.silenou@jvecameroun.org
Mali	Tabalaba	Boureima	CN CIEPA WASH	Coordinateur / point focal SWA SC Mali	tabalabab@yahoo.fr
Niger	Dambadji	Ousmane	REJEA-CNEHA	Président REJEA, Membre CNEHA, Point focal SWA SC	dambadji2000@yahoo.fr
Niger	Abdou	Aboubacar Maman	CCOAD-CNEHA	Membre	cneha.ne@gmail.com
Sénégal	Faye	Abdoul Aziz	POSCEAS	Coordinateur	zizz68@yahoo.fr
Sénégal	Kébé	Ndongo Mané	POSCEAS	Chargé de mission	ndongomanekebe@gmail.com
Togo	Atigaku	Kossi Afelete (Emile)	PADIE / CCEABT	Directeur PADIE, Chef de file CCEABT, Point focal SWA SC	kosemile@gmail.com
Togo	Gaba	Koku Kpayèdo	CCEABT	Animateur CCEABT	p3.cceabt@gmail.com
Tchad	Sidjim	Yaya	ADC	SG adjoint	yaya.sidjim@gmail.com
Tchad	Djirabaye	Nadjiam	ADC	Resp programme Wash	djisna27@gmail.com
Kenya/ Afrique	Malik	Sareen	ANEW / SWA	Coordinatrice ANEW, Vice Présidente de SWA	s.malik@kewasnet.co.ke
Guinée	Sylla	Ibrahima Sory	Carbone Guinée / CNAPE	Coordinateur national / chef de file CNAPE	ibsorysylla@ongcarboneguinee.org
Guinée	Martin	Nicolas	Le Partenariat	Coordinateur	coordination.guinee@lepartenariat.org
Guinée	Ouendeno	Alexis	Guinée 44	Référent Pôle EAH	alexis.ouendeno@guinee44.org

Guinée	Diaufara	Sofiane	Déve. pour tous	Président	ongdevpourtous@gmail.com
Guinée	Sylla	Basseny	Réseau journalistes EAH	Président	reguijeha2011@gmail.com
Guinée	Diallo	Mariane Kourouma	Asso. Femmes Eau et Ass.	Membre	afesguinee2000@gmail.com
Guinée	Camara	El Hadji Sadiga	Appui aux interventions en milieu Rura	Président	sadiga.camara@gmail.com
Guinée	Camara	Salia	CNT Société civile	Représentant	saliacamara74@yahoo.fr
Guinée	Sangaré	Karamoko	CEFAC	Coordinateur	karamoko72sangare@gmail.com
Guinée	Koivogui	Jean 14	Gret Guinée	Représentant pays	koivogui.guinee.gf@gret.org
France	Métayer	Sandra	Coalition Eau	Coordinatrice	sandra.metayer@coalition-eau.org
Sénégal	Koringho Sagna	Alassane	Coalition Eau	chargé de mission	alassane.koringho@coalition-eau.org
France	Youcefi	Nora	Azimio	consultante	n.youcefi@azimio.fr

Annexe 2 : Programme de l'atelier

LUNDI 19 JUIN	ACTIVITES
9h	Accueil des participants
9h15-10h05	Cérémonie d'ouverture de l'atelier en présence des autorités et de la presse Tour de table des participant.e.s Programme de la semaine Briefing sécurité
10h15-11h15	Session 1 : Rappels et échanges sur la stratégie partenariale AAFEA 2023-2027 <ul style="list-style-type: none"> - La stratégie partenariale de l'AAFEA 2023-2027 - Les activités de l'Alliance pour l'année 2023 - Nouveaux outils de communication
11h15-11h30	<i>Pause café</i>
11h15-13h30	Session 2 : Partage d'expériences de plaidoyer sur le suivi des ODD pour l'eau et l'assainissement (partie 1/2) <ul style="list-style-type: none"> - Présentations de 5 expériences
13h30 - 15h00	<i>Déjeuner</i>
15h00– 16h00	Session 3 : Point sur ANEW <ul style="list-style-type: none"> - Présentation - Echanges
16h00 – 17h00	Session 4 : Focus sur la mise en place de la CNAPE en Guinée <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la CNAPE - Echanges avec les autres collectifs

MARDI 20 JUIN	ACTIVITES
9h00- 9h05	Ouverture de la journée <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du programme de la journée
9h05 -11h	Session 2 (suite) : Partage d'expériences de plaidoyer sur le suivi des ODD pour l'eau et l'assainissement (partie 2/2) <ul style="list-style-type: none"> - Présentations de 5 expériences
11h00-11h15	<i>Pause café</i>
11h15– 13h30	Session 5 : Actions prioritaires des collectifs en 2023/2024 <ul style="list-style-type: none"> - Travaux - Echanges
13h30 -15h00	<i>Déjeuner</i>
15h00 – 17h00	Session 6 : Processus de plaidoyer internationaux <ul style="list-style-type: none"> - Conférence des Nations unies sur l'eau et suites (HLPF, sommet ODD) - Partenariat Sanitation and Water for All - Autres informations

MERCREDI 21 JUIN	ACTIVITES
9h00- 9h05	Ouverture de la journée - Présentation du programme de la journée
9h05 -10h15	Session 7 : Formation sur le processus et les outils de suivi de la mise en œuvre de l'ODD 6 - Présentation des indicateurs de l'ODD6 - Présentation du processus de reporting/ collecte de données sur l'ODD 6 au niveau international
11h15-11h30	<i>Pause café</i>
11h30– 13h30	Session 7 : Formation sur le processus et les outils de suivi de la mise en œuvre de l'ODD 6 - Présentation du processus de reporting/collecte sur l'ODD 6 au niveau national - Echanges
13h30 – 15h	Déjeuner “Déclaration Sahel” de SWA pour les collectifs des pays du G5 Sahel
15h – 17h 00	Après-midi off

JEUDI 22 JUIN	ACTIVITÉS
9h00- 9h05	Ouverture de la journée - Présentation du programme de la journée
9h05 -11h15	Session 8 : Identification étude/action multi-pays de l'AAFEA pour le suivi des ODD - Travaux de groupe - Echanges
11h15-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-12h30	(Suite) Session 8 : Identification étude/action multi-pays de l'AAFEA pour le suivi des ODD - Synthèse : définition de l'action/étude à mener
12h30-13h30	Session 9 : Échange sur la charte de fonctionnement de l'Alliance - Brainstorming sur le besoin et les enjeux - Présentation du fonctionnement de la Coalition Eau (collectif informel)
13h30 -15h00	<i>Déjeuner</i>
15h – 17h 00	Session 9 (suite) : Échange sur la charte de fonctionnement de l'Alliance - Cadrage : rappel des discussions de l'année dernière - Travaux de groupe

VENDREDI 23 JUIN	ACTIVITÉS
9h00- 9h05	Ouverture de la journée - Présentation du programme de la journée
9h05 -11h15	(suite) Session 9 : Échange sur la charte de fonctionnement de l'Alliance - Restitution des travaux - Echanges

11h15-11h30	<i>Pause café</i>
11h30 – 13h15	Bilan général et préparation de la clôture <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse de l'atelier et prochaines étapes - Préparation des messages à présenter aux autorités et journalistes - Exercice de bilan de l'atelier
13h15-13h30	Photo de famille
13h30 -15h00	<i>Déjeuner</i>
15h – 16h00	Cérémonie de clôture, en présence de la presse
16h-17h00	Cocktail de clôture

Annexe 3 : Frise des activités des membres de l'AAFEA en 2023-2024 (restitution)

Pays	Juillet 2023			déc-23			juil-24					
Bénin	plaidoyer pour la prise des décrets d'application de loi portant sur l'HAB	plaidoyer pour la priorisation de l'HAB au Bénin				Suivi alternatif de l'ODD6		Plaidoyer pour un programme spécial d'investissement pour l'HAB (pacte présidentiel)	renforcement des capacités d'animation de la coalition et réalisation de ses plaidoyers	participation aux fora internationaux	Suivi budgétaire des engagements en termes de financement	
Burkina Faso	Élaboration d'un rapport alternatif sur la mise en œuvre des ODD et participation à la rencontre des Nations Unies sur les ODD		campagne de priorisation de la WASH dans l'agenda de la transition politique	campagne de plaidoyer budgétaire pour l'accroissement du budget de la WASH	organisation d'un temps de dialogue et de suivi des engagements des autorités de la transition		contribution à l'évaluation des performances de la politique nationale de développement		campagne pour la priorisation de la WASH dans l'agenda de la transition politique	célébration du 50ème anniversaire du SPONG	campagne pour la priorisation de la WASH dans l'agenda de la transition politique	
Cameroun	organisation de la 2e édition du forum régional des acteurs de l'eau	évaluation de la collecte des données et mise à l'échelle de 34 autres communes de la région ouest		organisations campagne élimination des plastiques	capitalisation et diffusion de l'expérience du forum et de l'outil de collecte des données	participation au processus de révision de la loi portant régime de l'eau au Cameroun	soumission au ministère des résultats de l'outil de collecte des données	participation au forum mondial de l'eau, organisation de la semaine de l'eau pour la préparation du Forum Mondial de l'eau		3e édition du forum des acteurs de l'eau de l'ouest et édition du forum régional des acteurs dans le littoral et le centre	organisation du Forum national de acteurs de l'eau du Cameroun	
Mali	Plaidoyer pour la mobilisation pour le financement de l'EAH en milieu de santé au Mali	plaidoyer pour la révision de la tarification des services publics des eaux usées	renforcement des capacités de la Task force WASH pour la mise en œuvre du PS/PCI WASH du Mali	Rencontre de haut niveau parlementaire sur l'effectivité du droit constitutionnel à l'eau	plaidoyer pour la célébration du processus de validation politique de la PNI et PNA du Mali		Plaidoyer pour la mise en œuvre des engagements SWA au Mali	plaidoyer budgétaire en faveur de WASH	campagne de plaidoyer pour la promotion du WASH nutrition	participation à l'organisation de la journée mondiale de l'eau, journée mondiale toilettes	organisation des espaces interpellation sur la gouvernance et la redevabilité WASH santé nutrition	plaidoyer pour la construction des STBV et une meilleure gestion des eaux usées dans les capitales régionales et à Bamako
Niger			Semaine nationale d'action pour l'ODD 6 septembre 2023		symposium international des médias sur les ODD			forum de haut niveau de mobilisation sociale pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement avec les premières dames d'Afrique				

Guinée	Structuration, mobilisation et renforcement de la CNAPE													suivi évaluation de l'engagement du gouvernement dans le PRI SWA concernant l'eau et l'assainissement	Plaidoyer pour la constitutionnalisation du droit à l'eau
Sénégal	Elaboration Livre Bleu 2 Sénégal	Mise en place du comité national du Livre Bleu	Formation budget programme session EHA (session2)	Diffusion du Guide DEA et film d'animation		Poursuite de la structuration de la POSCEAS niveau régions	Séries de rencontres avec les autorités sur le DEA	Elaboration du LB2 Sénégal Réalisation de diagnostic			Atelier de partage sur la réforme de l'hydraulique rurale	Appui à la mise en place des Comités locaux de suivi des délégations de SP	Contribution à la vulgarisation de la stratégie nationale de l'assainissement rural	Participation à la rencontre de l'AAFEA en 2024	Actualisation de la cartographie des OSC sur l'EHA
Tchad	Plaidoyer pour l'inscription du droit à l'eau dans la nouvelle constitution	Participation au processus en cours en lien avec EHA et climat				Recensement des OSC de l'eau et de l'assainissement		Rencontres d'échange des acteurs	Plaidoyer pour le lancement du processus de lancement du SDEA	Plaidoyer pour la révision du code de l'eau et du FNE	AG du REAT	Suivi budgétaire du secteur eau et assainissement dans le cadre du contrôle citoyen	Renforcement de capacités des membres du réseau en plaidoyer	Rapport alternatif sur le secteur EHA	
Togo	Participation aux journées et événements nationaux et internationaux Revue journée mondiale	Lancement du projet d'appui à la cartographie et à la structuration de la coopération décentralisée dans le secteur EHA avec communes togolaises et françaises	Déclenchement du processus de plaidoyer et de mobilisation des acteurs universitaires et de la recherche sur les enjeux EHA/climat	Organisation séries d'ateliers de renforcement de capacités des membres du CCEABT sur diverses thématiques (sectoriel, cadre légal, capitalisation, plaidoyer, etc.)	Organisation des forums de plaidoyer et de suivi de la prise en compte des enjeux EHA/Climat auprès de la task-force COMSSA-Communes togolaises	Participation à l'organisation et à l'animation du forum de l'eau et de l'environnement ANEHO (AESN, SEDIF, AFD, etc.)	Voyage d'étude auprès du réseau WASH Ghana	Organisation de deux forums multi-acteurs dans le secteur EHA				Participation aux journées et événements nationaux et internationaux Revue journée mondiale		Publication newsletter secteur EHA	
France	Elaboration d'un guide pour les collectivités pour fournir l'accès à l'eau aux camps des migrants et en Outre-mer	Plaidoyer pour une augmentation de l'aide bilatérale de la France sous forme de dons pour l'EAH (projet de loi France)	Finalisation étude des effets et impacts de la coalition Eau sur 10 ans	Elaboration nouveau programme d'activités Coalition Eau pour dépôt (programme 2024/2027)		Rédaction note technique réalisation site internet AAFEA				Participation au forum mondial de l'eau à Bali (mai 2024)		Lancement page LinkedIn AAFEA et conception lettre d'info	Production d'une étude sur l'action et les financements des ONGs françaises de l'eau	Organisation 11 ième Atelier AAFEA	
ANEW	Election Conseil d'administration (juillet-aout 2023)		Réunion régionale SWA, AMCOM, BOF (kickoff) septembre 2023	Campagne AIP-FWF (septembre 2023)	Africasan (novembre 2023)										

Annexe 4 : Retombées médiatiques de l'atelier

Article du site d'information Lolaplust (19/06/2023) : <https://www.lolaplust.org/conakry-aafea-organise-un-atelier-regional-sur-leau-hygiene-et-assainissement/>

Article de Fatala infos (19/06/2023) : <https://www.fatalainfos.com/environnement-la-ministre-safiatou-diallo-ouvre-les-travaux-de-latelier-regional-sur-leau-et-lassainissement/>

Guinéeelumiere.com (19/06/2023) : <https://guineelumiere.com/2023/06/19/eau-assainissement-latelier-des-collectifs-aafea-souvre-a-conakry/>

Compte rendu de la télévision Dioma TV dans le cadre d'un journal télévisé de 20 heures : <https://drive.google.com/file/d/1qlxGh0gtqhpPPfzWiiWcunWNrne2oc2z/view?usp=sharing>

Article de Blondel Silenou dans Tribune verte online (21/06/2023) : <https://tribuneverte.online/eau-et-assainissement-les-acteurs-de-la-societe-civile-de-dix-pays-dafrique-francophone-partagent-leurs-experiences/>

Article de Fatala infos (23/06/2023) : <https://www.fatalainfos.com/acces-a-leau-et-lassainissement-laafea-recommande-aux-etats-de-rendre-ce-droit-fondamental-effectif/>

Article du site d'information Lolaplust (24/06/2023) : <https://www.lolaplust.org/resolution-des-problemes-deau-et-assainissement-en-afrique-les-acteurs-du-collectif-deau-formulent-des-recommandations/>

Guinéechronos.com (19/06/2023) : <https://guineechronos.com/index.php/conakry-environnement-ouverture-dun-atelier-regional-sur-leau-potable-lassainissement-et-lhygiene/>